



France
Post-Marché

RAPPORT ANNUEL

2020



300
RÉUNIONS



600
HEURES DE
RÉUNIONS



4800
PARTICIPATIONS

ÉDITORIAL PASCAL GUILLOT	p4
INTERVIEW MYRIAM DANA-THOMAE	p6
INTERVIEW FPM / AFG / AMAFI	p8
INTERVIEW GAËL DAVID	p12
ÉVÉNEMENTS	p14
PUBLICATIONS	p15
CONSULTATIONS	p16
BUREAU & CONSEIL D'ADMINISTRATION	p18
LES OBSERVATOIRES	p22
GROUPES DE TRAVAIL EXPERTS	p30
GROUPES DE TRAVAIL GÉNÉRAUX	p46
MEMBRES DES GROUPES	p50
MEMBRES DE FRANCE POST-MARCHÉ	p56
GLOSSAIRE	p57



Édito

Pascal Guillot, Président de France Post-Marché

Un éditorial étant par définition un espace de liberté d'expression, je me permets – une fois n'est pas coutume – une touche plus personnelle à l'aune des 35 ans de notre association que nous fêtons en 2025. La présidence de France Post-Marché est un honneur, une responsabilité, et une magnifique expérience au service d'une ambition collective visant à promouvoir la qualité des services que nos Etablissements offrent à nos clients et défendre les intérêts de notre industrie

dans un environnement en profonde mutation.

Un honneur : notre association représente la quasi-totalité des 10 millions de comptes-titres de droit français, 85% des effectifs du post-marché en France, plus de 90% des fonds français confiés à nos administrateurs de fonds. Le Post-Marché français est leader européen et Paris, un centre de décision majeur pour l'industrie mondiale avec 3 administrateurs de fonds et dépositaires

dans le Top 10 mondial et 3 infrastructures de référence internationale. Surtout, France Post-Marché est une référence pour son expertise et la qualité de ses guides professionnels et contributions aux différentes consultations. En 2024, nous nous sommes attachés à développer nos liens avec les autorités publiques européennes, en particulier fait nouveau avec les services de la Commission Européenne, et à entretenir un dialogue exigeant et continu avec nos autorités, AMF et Trésor, notamment sur les outils de gestion de la liquidité, la réduction des délais de règlement-livraison en Europe, ou bien encore les sujets relatifs à l'épargne des ménages en France. En parallèle, nous avons renforcé notre coopération avec les associations, en particulier l'AMAFI et l'AFG dans un souci de coordination de nos approches, d'élaboration de positions communes, renforçant ainsi la portée de nos messages.

Une responsabilité : Notre association s'organise en 4 observatoires, 20 groupes de travail experts et transversaux sous l'égide de responsables engagés, motivés, que je n'aurai de cesse de remercier ainsi que tous les participants à leurs groupes et nos consultants partenaires pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille. En 2024, j'ai aussi pu heureusement compter sur le soutien précieux d'Olivier Byl en sa qualité de délégué général par intérim, de la collégialité de mes pairs du bureau, à la fois solidaires et forces de propositions, et enfin sur le dynamisme et l'enthousiasme de Myriam Dana-Thomae dont je suis fier qu'elle nous ait rejoint comme Déléguée Générale en octobre. France Post-Marché c'est aussi une gestion rigoureuse de son budget et des finances saines sous l'égide de son trésorier et du



Comité des Comptes. Enfin, le secrétariat, animé par Isabelle Deciron, assure la cohésion d'ensemble, indispensable au fonctionnement de l'association.

Une expérience collective unique : Depuis ma prise de fonctions, je suis frappé à la fois par la qualité du dialogue au sein de notre association, entre ses instances dirigeantes et les responsables de groupes, comme entre ses membres de manière générale, avec un seul souci, celui du bien commun, et par la profondeur et la richesse des échanges, techniques évidemment, professionnels, et courtois. L'ADN de notre association, sa force, c'est son expertise, son pragmatisme, servis par l'engagement généreux de tous. A ce titre, soyons fiers de nos réalisations en 2024 : analyses éclairantes des impacts de T+1 et de ceux envisagés sur le mécanisme de pénalisation des suspens (CSDR Refit), suivi de l'implémentation du nouveau plan comptable, évolution des données transmises dans le cadre du nominatif, étude des mécanismes de gestion de liquidité, propositions sur le fractionnement des titres, suivi des impacts des nouvelles Directives Retail and Investment Strategy, FASTER ou bien encore organisation de conférences (Actualités, T+1, Cybersécurité).

La Présidence de France Post-marché c'est aussi une ambition dans un environnement en pleine mutation. Afin de financer les énormes besoins générés par les transformations environnementales, numériques et émergents dans le domaine de la défense, vraisemblablement plus de 1,000 Md€ de plus chaque année, mais aussi afin de restaurer la compétitivité de l'Europe, la nouvelle Commission européenne a proposé une réforme ambi-

tieuse de l' « Investment and Savings Union » qui affectera nos activités post-marché: promotion de l'épargne individuelle et orientation des flux d'épargne vers le financement de l'économie, développement du secteur des pensions complémentaires, promotion de l'investissement en action, relance du marché de la titrisation, consolidation du post-marché et réduction des délais de règlement-livraison, réforme de la supervision européenne. En outre, ce mouvement s'accompagne d'un dynamisme retrouvé – et innovant – des

principaux acteurs économiques, infrastructures de marché, plateformes de distribution, banques en ligne, nouveaux entrants, ... À cet égard, 2025 sera une année charnière pour notre association afin de se doter des moyens humains et financiers, d'une gouvernance adaptée, et d'une visibilité accrue pour accompagner l'ensemble de nos membres et défendre leurs intérêts dans ce nouvel environnement avec une ambition : Que France Post-Marché en soit un acteur éclairant, innovant, et écouté.

“

Notre association représente la quasi-totalité des 10 millions de comptes-titres de droit français, 85% des effectifs du post-marché en France, plus de 90% des fonds français confiés à nos administrateurs

”



Interview avec **Myriam Dana-Thomae,** **Déléguée Générale**

Myriam, Pourriez-vous vous présenter et nous parler de votre parcours professionnel ?

Myriam Dana-Thomae : Après des études de droit classiques et une spécialisation en droit financier, j'ai commencé ma carrière chez Euroclear. J'étais la première recrutée post-fusion avec Sicovam. À cette époque, nous étions 2 juristes côté français contre une trentaine côté belge. J'ai dû prendre mon envol très rapidement et gagner en autonomie et en polyvalence sur des sujets pourtant très techniques. Je me disais déjà que le Post-Marché

ne s'apprenait pas dans les livres. Après 6 ans, j'ai rejoint le groupe Natixis dans un département qui servait de jonction entre la Direction des Affaires juridiques et les services opérationnels. Ce département servait à la fois les Services titres et les Services de paiement. Au bout d'un an et demi, SGSS m'a contactée pour rejoindre leur service juridique. Je m'y suis beaucoup épanouie aux côtés de Philippe Langlet, puis de François-Louis Tournié, deux figures emblématiques du Droit du Post-Marché. Après 6 ans, j'ai rejoint la Direction juridique de la Banque d'investissement

du Groupe Société Générale. J'avais la charge de l'implémentation de grands chantiers réglementaires – EMIR, SFTR, FATCA- sur la filière métier. Je me suis également occupée des conséquences juridiques post-Brexit.

Au bout de 6 autres années, j'éprouvais le besoin de trouver un nouveau souffle. J'ai alors débuté, en parallèle de mes fonctions, un cycle de formation continue : un master en Sciences Politiques à la Sorbonne puis une formation à l'ENA. Cela m'a permis de rencontrer des personnes extraordinaires mais aussi de parfaire mes connaissances des rouages institutionnels, politiques et réglementaires. Fort de cette expérience, j'ai rejoint l'AFG en tant que Directrice en Droit des Marchés Financiers, puis chef de Pôle d'une équipe de 3 personnes en charge des sujets marchés, innovations technologiques et data. Enfin, Pascal Guillot m'a proposé le poste de Déléguée Générale de FPM. J'ai suivi le processus de sélection et me voilà parmi vous...

Vous connaissiez donc France Post-Marché, mais quelles ont été vos impressions en découvrant l'association de l'intérieur ?

Myriam Dana-Thomae : Si je devais la résumer en une phrase, je dirais que c'est l'implication des membres. L'engagement des adhérents est l'ADN de FPM. L'excellence de l'expertise est incontestable et nous la devons aux groupes de travail qui savent se mobiliser, lorsqu'il le faut, pour se consacrer aux travaux de l'Association. Sur un plan plus personnel, les fonctions de Déléguée Générale sont à la fois très exigeantes et exaltantes. Elles nécessitent une organisation rigoureuse et de saisir toutes les opportunités pour donner de l'impact à nos actions dans une recherche permanente d'optimisation. L'intérêt et la recrudescence des sujets aident en cela. J'ai en outre la chance de pouvoir m'appuyer sur tout un écosystème qui me soutient au quotidien dans ces tâches : un Président très impliqué, une équipe de confiance et dynamique, un Bureau ouvert aux initiatives et force de propositions, et toujours la communauté de nos membres (dont les

Consultants qui accompagnent les GT). C'est la conjonction de toutes ces interactions qui permet à FPM de pérenniser son action et de grandir.

Quels sont, selon vous, les principaux défis auxquels l'association fait face actuellement ?

Myriam Dana-Thomae : Pour emprunter une expression du jargon entrepreneurial, l'Association connaît une « crise de croissance ». D'un côté, des sujets de plus en plus nombreux et des sollicitations plus fortes, servis par un agenda réglementaire prolifique concernant le Post-Marché. De l'autre, l'ambition de l'Association de profiter de ce momentum pour accroître son impact mais avec des ressources qui restent limitées. Aujourd'hui, il nous faut trouver des solutions pour mettre en adéquation nos capacités et nos aspirations. Nous y travaillons. Nous réfléchissons à notre organisation pour gagner en efficacité, à la définition de nos priorités et à l'optimisation de nos partenariats avec les Consultants qui nous accompagnent. Notre partena-

riat avec Euralia par exemple nous permet de cranter nos positions au niveau européen et de renforcer nos relations avec les Autorités.

Quelles sont vos perspectives d'avenir pour l'Association ?

Myriam Dana-Thomae : nous devons répondre et être au rendez-vous des échéances réglementaires qui sont nombreuses et très impactantes pour notre industrie. Le passage à T+1 est un chantier gigantesque et tentaculaire qui mobilise les forces vives de nos maisons et qui aura des impacts durables sur toute la chaîne de valeur. Sur ce sujet, notre rôle est d'accompagner nos membres, de sensibiliser tous les acteurs et de mener également les actions de lobbying adéquates auprès des autorités pour les éclairer sur nos contraintes opérationnelles et pratiques de Place. La SIU arrive elle aussi, à grands pas. Elle nécessitera également une forte implication de FPM. Nous avons à cœur de contribuer activement aux chantiers qui seront menés dans ce cadre et de travailler aux

efforts de simplification qui se profilent. Notre rôle est central car un volet de cette réforme à venir concerne spécifiquement le Post-Marché. Au travers des consultations futures et de l'exercice de concertation qui entourera ce projet, Il nous faudra élaborer des propositions pragmatiques pour défendre des solutions proportionnées pour nos membres et s'assurer que l'objectif de compétitivité soit ciblé et mesurable dans les réglementations à venir. Dans un souci d'efficacité et de compétitivité, il est essentiel de veiller à ce que les exigences réglementaires applicables aux acteurs du Post-Marché restent proportionnées et adaptées aux réalités opérationnelles de ces derniers. Malgré cette actualité bien chargée, nous devons également nous investir sur des sujets plus prospectifs comme l'adaptation de notre industrie aux transitions numérique et énergétique ou la formation pour renforcer l'attractivité de nos métiers.

Défendre les intérêts de l'industrie du Post-Marché, c'est avant tout une question de continuité et d'adaptation. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur l'ADN solide de l'Association, forgé au fil des années par l'engagement et l'expertise de nos membres. C'est en valorisant ce socle d'expérience et en restant à l'écoute des évolutions du secteur que nous construisons l'avenir de l'Association.

Notre ambition, c'est de poursuivre cette mission en tenant compte des enjeux actuels et à venir, sans jamais perdre de vue ce qui fait notre identité. Pour nous, le futur se bâtit en s'inspirant du passé, en portant la voix de celles et ceux qui font vivre l'industrie aujourd'hui.

Merci beaucoup pour votre temps et vos précieuses informations. Avez-vous un dernier message à partager ?

Myriam Dana-Thomae : nous l'avons vu, les mois et les années qui viennent s'annoncent passionnantes pour le Post-Marché. Les enjeux sont importants, les défis sont nombreux. Il convient de définir maintenant comment nous pouvons transformer ces mutations en opportunités. Je sais pouvoir compter sur la communauté de nos membres pour y parvenir. C'est là ma principale motivation !

“ **L'excellence de l'expertise est incontestable et nous la devons aux groupes de travail qui savent se mobiliser** ”

INTERVIEW CROISÉ : Association française de Financiers (AMAFI), Association Française de France Post-Marché (FPM)

Depuis de nombreuses années, l'AMAFI, l'AFG et FPM ont tissé des liens autour de leurs activités liées aux marchés financiers et au post-marché.

Pour ce rapport annuel, nous avons demandé à Laure Delahousse, Directrice Générale de l'AFG, Stéphanie Hubert, Directrice Générale de l'AMAFI et Myriam Dana-Thomae, Déléguée Générale de France Post-Marché de partager leurs points de vue sur les synergies créées par leur collaboration, les actions réalisées et les projets impactants qui s'annoncent. Préparez-vous à découvrir comment

ces leaders inspirantes allient leurs forces pour relever des défis communs et transformer des idées en actions concrètes. Une conversation riche en idées et en défis.

Nos 3 associations ont renforcé leurs relations pour travailler en commun sur des sujets impactant nos différents métiers?

En quoi est-ce utile pour nos associations et pour nos membres?

MDT : l'AFG et l'AMAFI sont des partenaires à part entières de FPM. Cela nous permet des participations croisées

dans nos groupes de travail mais également d'organiser des évènements communs lorsque la thématique s'y prête. Ce travail collaboratif nous permet d'avancer beaucoup plus vite sur nos travaux, que ce soit pour transversaliser les sujets, ou bien lorsque nous souhaitons mettre en lumière un sujet ayant un impact pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

SH : FPM représente l'industrie du Post-Marché, l'AMAFI celle des acteurs de marché et enfin l'AFG celle des gérants d'actifs. A nous 3, nous couvrons l'ensemble de la chaîne de valeur « marché ». Chaque association apporte une expertise propre, ancrée dans la réalité opérationnelle des activités qu'elle représente. C'est précisément cette complémentarité qui rend notre collaboration si précieuse et qui peut nous permettre de bâtir des positions communes pour être mieux entendues.

LD : Dans un environnement toujours plus compétitif, entre les Etats et entre les continents, il est important de trouver des « alliés » pour défendre nos positions. On l'a vu sur la RIS par exemple. Ceci se vérifie au niveau national mais également au niveau européen. Créer des synergies permet d'être plus forts et d'une certaine manière, d'être plus compétitifs pour faire valoir nos intérêts.

Comment le travail en commun peut-il renforcer notre impact auprès des autres partenaires, des pouvoirs publics, des régulateurs?

SH : Le travail en commun permet de prendre en compte les différents angles d'une même problématique et



es Marchés

la Gestion (AFG),

de dégager des positions plus solides. Cette approche renforce notre capacité d'influence auprès des pouvoirs publics. Elle est d'autant plus essentielle depuis le Brexit, qui a privé la France d'un allié naturel – le Royaume-Uni – avec lequel elle partageait souvent des positions convergentes vis-à-vis des institutions européennes. Dans ce nouvel équilibre européen, l'union des acteurs nationaux devient un levier stratégique pour faire entendre nos messages à Bruxelles.

LD : Les autorités elles-mêmes nous demandent de travailler de manière concertée et de revenir vers eux avec des positions communes.

MDT : Effectivement, nous l'avons vu concernant les contrôles dépositaires sur les critères extra-financiers. Et nous le voyons encore aujourd'hui sur les outils de gestion de liquidité. Un cahier des charges commun par les autorités est envoyé à 2 ou plusieurs associations. La concertation dans ce cas est un exercice imposé et nous incite à nous aligner sur des positions de compromis lorsqu'il n'y a pas trop de divergence.

Pouvez-vous parler du cas concret de ce travail en commun effectué sur les premières approches du règlement/livraison à T+1?

SH : C'est une excellente illustration de la complémentarité de nos expertises. Ce projet a permis de révéler une véritable solidarité de tout l'écosystème français et une forte complémentarité.

LD : De notre côté, en tant que client, nous percevons le passage à T+1 comme une opportunité mais nous sommes convaincus qu'il nous faut

“

Ce travail collaboratif nous permet d'avancer beaucoup plus vite sur nos travaux, que ce soit pour transversaliser les sujets, ou bien lorsque nous souhaitons mettre en lumière un sujet ayant un impact pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

”

“ **le travail en commun permet de prendre en compte les différents angles d'une même problématique et de dégager des positions plus solides.** ”



Stéphanie Hubert
Directrice Générale
de l'AMAFI

nous préparer ensemble à ce défi. Nous avons collectivement intérêt à ce que cette réforme soit une réussite.

MDT : Nous avons mis en place des outils de collaboration entre nos 3 associations dès 2023 lors de l'appel à contribution lancé par l'ESMA. Depuis, ces interactions s'intensifient au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les problématiques sont ciblées, les spécificités nationales sont identifiées. Un groupe de coordination AFG/AMAFI/FPM s'est mis en place et se réunit à intervalles réguliers. Le fruit de cette concertation permet d'alimenter la structure nationale (initiative portée par l'AMF et la Banque de France) et la gouvernance européenne à laquelle participent des représentants de chaque association.

Quels futurs projets vous amèneront à travailler ensemble ? La SIU ? Comment comptez-vous définir des objectifs communs pour ces projets ?

Quelles compétences ou formations communes pensez-vous qu'il serait utile de développer ensemble ? Comment renforcer votre coopération ?

LD : Nos 3 associations partagent un objectif commun, à savoir que les investisseurs européens investissent davantage à long terme ce qui favorisera les rendements qu'ils en tireront et l'investissement dans des entreprises européennes. Une supervision plus intégrée peut être également envisagée à certaines conditions, en particulier pour les plus gros acteurs.

SH : La SIU est une initiative qui peut profondément modifier les cadres d'exercice des activités que nos trois associations représentent. Nous avons donc tout intérêt à réfléchir ensemble à ces enjeux structurels et aux grandes lignes que nous voulons voir se dessiner. Par ailleurs, la stratégie d'allègement réglementaire annoncée par la nouvelle Commission européenne représente une opportunité que nous devons saisir collectivement pour proposer des mesures concrètes de simplification.

MDT : L'harmonisation est un prérequis à la défragmentation. La compétitivité doit être encouragée mais elle

doit être avant tout un objectif porté au cœur même des réglementations sectorielles avec des éléments de mesure tangibles pour l'évaluer. La SIU est une opportunité propice pour faire valoir nos points de vue. Il est essentiel de veiller à ce que les exigences réglementaires applicables aux acteurs financiers restent proportionnées et adaptées aux réalités opérationnelles de ces derniers. La création de nouvelles contraintes par le biais d'une nouvelle réglementation (ou la révision d'un texte existant) doit être justifiée et l'équilibre entre bénéfices et coûts clairement défini et respecté.

Quels sont, selon vous, les principaux avantages de cette collaboration dans l'exercice de vos missions ?

MDT : Notre collaboration doit nous permettre de renforcer la défense de l'intérêt de nos adhérents et de les servir aux mieux. Face à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant et des process opérationnels de plus en plus complexes, nous devons aider l'écosystème à comprendre nos métiers et à décrypter les enjeux (défis et opportunités) qui se posent à eux.

SH : L'une des missions de l'AMAFI est de mieux faire connaître et comprendre le rôle et le fonctionnement des marchés financiers. In fine, cela contribue à l'élaboration d'une « bonne » réglementation, qui ne soit pas dictée par les émotions. Et cela nourrit aussi l'attractivité des marchés. En ce sens aussi, la collaboration entre nos 3 associations apparaît comme un levier amplificateur de cette ambition.

LD : L'AFG partage pleinement cette ambition car elle permet de faire le lien fondamental entre les activités de marché, le financement de l'économie et la croissance. Nous avons un rôle pédagogique à jouer et la collaboration avec l'AMAFI et FPM, par la conjugaison des expertises, nous permet de le jouer pleinement.



Myriam Dana-Thomae
Déléguée Générale
de FPM

“ Notre collaboration doit nous permettre de renforcer la défense de l'intérêt de nos adhérents ”



Interview de **Gaël David, animateur du Groupe Liaison France**

Qui êtes-vous Gaël David ?

Gaël David : Ingénieur de formation, je travaille au sein du Groupe BNP Paribas depuis 30 ans. Je suis actuellement Responsable pour la France des Solutions Custody au sein de BNP Paribas – CIB – Securities Service, en charge des offres de services sur le Global Custody et le Local Custody/clearing pour plusieurs pays, notamment la France, la Hollande, la Belgique, le Portugal, la Hongrie et l'Italie.

Quel est votre rôle et vos responsabilités au sein de France Post-Marché ?

Gaël David : J'ai la chance et le plaisir d'être l'animateur du Groupe Liaison France (GLF), qui se concentre sur des sujets transverses à notre association, tels que CSDR, Settlement Efficiency et T+1, tout en contribuant au suivi avec nos infrastructures. Je suis également impliqué dans le Groupe Marché Obligataire &

Collatéral (MOC) et j'apporte mon soutien au C3P et à l'Observatoire international, lorsque c'est possible.

Qu'appréciez-vous au sein de notre association ?

Gaël David : J'apprécie particulièrement la culture de transparence et de contribution collective qui règne au sein de notre association avec comme but principal le bon fonctionnement de nos marchés. Nos membres contributeurs ont un niveau d'expertise très élevé et sont toujours prêts à échanger de manière efficace pour obtenir les meilleurs résultats pour tous. Il n'y a pas de tabous, et tous les sujets peuvent être abordés. Chaque contribution, quelle que soit sa taille, est précieuse et renforce notre voix collective.

Quels seraient selon vous nos axes d'amélioration ?

Gaël David : Je pense que nous pourrions devenir encore plus communicants et visibles. Bien que la qualité et l'expertise de nos messages soient reconnues, nous devrions chercher à élargir notre portée. Il serait également bénéfique de mieux répartir les contributions parmi les membres, afin d'encourager une participation plus large.

Quels étaient les objectifs principaux du GLF au cours de l'année 2024 et quelles ont été les principales réalisations ?

Gaël David : En début d'année, le GLF a participé à l'organisation de la conférence France Post-Marché qui a rassemblé les acteurs des marchés de capitaux et les régulateurs français et européens sur le thème du raccourcissement du délai de règlement livraison en Europe, en partenariat avec l'AFG et l'AMAFI. Les réflexions sur ce raccourcissement à T+1 ont été relancées activement à partir de septembre 2024, avec l'analyse des premières conclusions de la transition américaine réalisée en mai 2024 qui a montré que cette transition des marchés américains a eu un impact important sur l'activité des participants au

marché. Par la suite, le groupe a examiné les publications de la taskforce UK, de la taskforce européenne et le rapport de l'ESMA. Suite à la publication du rapport de l'ESMA le 18 novembre, préconisant une transition le 11 octobre 2027, et l'annonce de la mise en place d'une gouvernance européenne, le GLF a travaillé sur les moyens d'appuyer cette transition. En coordination avec l'AMAFI et l'AFG, le groupe a poussé la candidature de plusieurs de ses membres aux groupes de travail techniques de la gouvernance européenne, et a également défini une

organisation pour développer des réflexions et des positions afin d'appuyer la gouvernance européenne dans la définition des solutions aux enjeux de T+1.

Quels défis avez-vous rencontrés et comment les avez-vous abordés ?

Gaël David : L'un des principaux défis est que notre communauté n'est pas très large. Les contributeurs qui peuvent s'impliquer régulièrement ont également des responsabilités dans leurs propres sociétés, et notre associa-

tion est une activité complémentaire. Je tiens à saluer l'engagement de ceux qui prennent le temps de participer, de proposer des idées et de contribuer aux échanges et aux rédactionnels. Sans leur investissement, nous ne pourrions pas atteindre de tels résultats.

Quelles sont vos priorités pour 2025 et au-delà, et comment comptez-vous vous organiser pour atteindre vos objectifs ?

Gaël David : Pour le Groupe Liaison France, nos priorités sont assez claires : nous devons nous concentrer sur CS-DR (consultation ESMA), Settlement Efficiency avec un accent particulier sur les ETFs, et la préparation au passage du Règlement/Livraison à T+1. Nous souhaitons également contribuer de manière systématique aux consultations. Le principal défi sera de nous organiser efficacement pour mener à bien tous ces travaux, tout en restant à l'écoute de nos membres participant activement aux groupes européens, afin de fédérer et de solliciter leurs avis et positions. En plus de ces sujets, nous devons également prendre en compte la stratégie d'Euronext « CSD Expansion », qui aura des implications importantes pour notre écosystème.

Merci Gaël pour le temps que vous nous avez accordé et pour vos précieuses réponses. C'était un plaisir d'échanger avec vous sur ces sujets importants. Je vous souhaite le meilleur pour les travaux à venir cette année. Que vos projets se réalisent avec succès !



J'apprécie particulièrement la culture de transparence et de contribution collective qui règne au sein de notre association avec comme but principal le bon fonctionnement de nos marchés.



Événements et Événements partenaires 2024

16 janvier 2024

Conférence Actualités 2023/2024

conformité – juridique – internationale et fiscale

en partenariat avec la FBF

Lors de cette conférence, plusieurs thèmes cruciaux ont été abordés comme l'éthique, la responsabilité sociale et les nouvelles technologies, mais aussi les projets de Directives Faster et DAC8, ainsi que les principes d'Unidroit, l'adaptation du Régime Pilote, la finalisation de la RIS et le renforcement de l'attractivité de la Place de Paris.



23 mai 2024

Conférence Marché européen

Quel est l'intérêt de passer à T+1 ?

Conférence sur un thème d'actualité suite à la décision du Canada, du Mexique et des États-Unis notamment de raccourcir le cycle de règlement/livraison de titres à une journée après la négociation. Cette transition vers T+1 en Europe nécessitera un changement radical pour les acteurs de marché de l'UE, y compris les infrastructures de marché et mobilisera des ressources importantes alors que des projets à forte valeur ajoutée sont prévus sur le même calendrier.

Cette conférence a tenté de répondre à de nombreuses questions cruciales, avec la participation de nos associations partenaires : la FBF, l'AMAFI et l'AFG.



16 septembre 2024

Conférence Cybersécurité et Résilience des Établissements Financiers

en partenariat avec la FBF

Après une première conférence en 2021 qui avait remporté un franc succès, il est apparu opportun d'organiser une nouvelle conférence « Cyber sécurité et Résilience des Établissements Financiers » suite à la présentation des résultats des exercices 2023-2024 du Groupe de Place Robustesse à la fin du printemps. Les différents types de risques Cyber et leurs impacts sur le secteur financier, ainsi que l'importance de la résilience opérationnelle ont été évoqués lors d'un exposé introductif.

Les deux tables rondes ont permis de présenter les retours d'expériences sur les exercices de crise des trois dernières années, les leçons apprises, les meilleures pratiques et le niveau de préparation de la Place face aux potentielles crises cyber mais aussi les approches et solutions adoptées par l'écosystème du post-marché pour renforcer la cyber sécurité.



France Post-Marché a été partenaire d'autres événements comme la 14ème rencontre des Professionnels des Marchés de la Dette et du Change qui abordait le thème de la Finance Durable et de son impact sur les marchés de la dette, ou la conférence annuelle sur la fiscalité opérationnelle organisée par EY le 3 octobre 2024.

Publication chartes, fiches, guides

Questions/réponses relatives à l'application
du règlement ANC n° 2020-07 modifié



Consultez
le site

FPM/CFONB Pratique de marché –
Traitement des dividendes majorés : Nouveau process
entre Centralisateurs et Teneurs de Comptes Conservateurs



Consultez
le site

FPM/CFONB – Pratique de marché – Procédure de conversion
des produits de taux du mode de Comptabilisation UNIT
en mode de comptabilisation FAMT



Consultez
le site

FPM/CFONB – Pratique de marché : procédure de conversion
des produits de taux du mode de comptabilisation UNIT
en mode de comptabilisation FAMT – phase 2



Consultez
le site

FPM/CFONB : Pratique de Marché – Règlement / Livraison des
instructions de produits de dette en mode « UNT » et « FAMT »



Consultez
le site

FPM/CFONB – Pratique de marché – Harmonisation du traitement
des Lettres Aux Porteurs (LAP)



Consultez
le site

FPM/CFONB – Pratique de marché – OUTILS DE GESTION DES
RISQUES DE LIQUIDITE : Définition du modèle technique de
traitement de la méthode Anti- Dilution Levy (ADL) entre acteurs
de la Place



Consultez
le site

Consultations

France Post-Marché a répondu à un certain nombre de consultations au niveau européen et au niveau national

T+1 USA, Canada, Mexique : impacts sur les titres multi-listés sur le marché français



Réponse à la Consultation de l'ESMA sur les mécanismes de Risques de Liquidité



France Post Marché Contribution to : ESMA : Consultation – Technical Advice on the Scope of CSDR Settlement Discipline



Shortening the settlement cycle to T+1 in the EU – AMAFI and FPM's high-level position



Réponse à la consultation de l'ESMA sur le mécanisme des pénalités CSDR

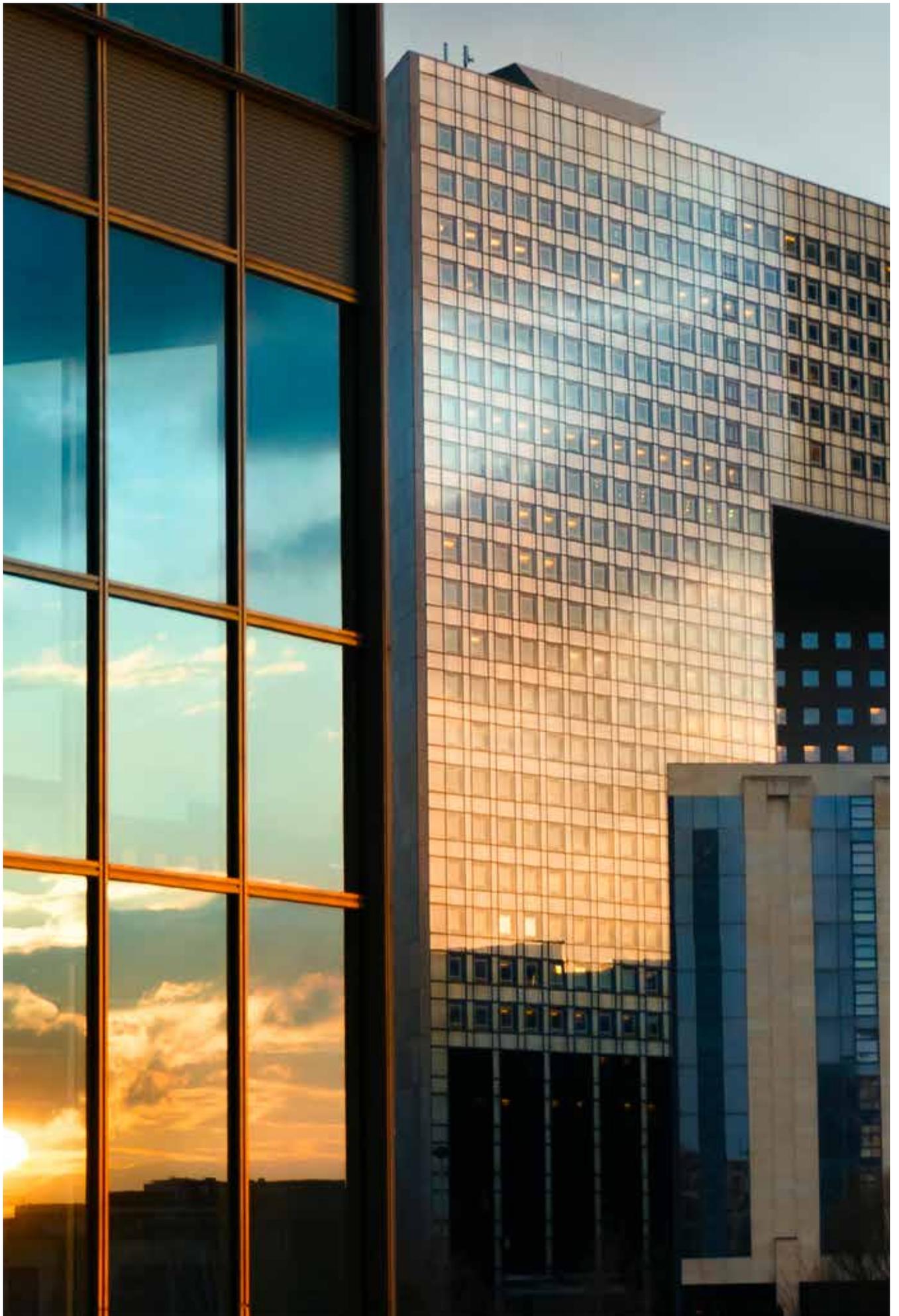


Réponse à la consultation publique : Retenues à la source – Proposition de directive de la Commission européenne – 19 juin 2023 – « FASTER » Prise de position de FRANCE POST-MARCHE



Réponse à la consultation ciblée de la Commission Européenne sur la mise en œuvre de SRD2.









Président
PASCAL GUILLOT
Société Générale



Vice-Présidente
PAULINE BERNARD
BNP Paribas



Vice-Président
JEAN-FRANÇOIS DELALE
CACEIS



Vice-Président
JEAN-MICHEL GERGELY
Crédit Agricole Titres



Trésorier
ÉLIE LEWI
Banque de France



Déléguée générale
MYRIAM DANA-THOMAE
France Post-Marché



Délégué générale
adjoint
OLIVIER BYL
Crédit Agricole Titres



Chargée d'activités
ISABELLE DECIRON
France Post-Marché

Le conseil d'administration de France Post-Marché est composé de 15 administrateurs et de 3 censeurs. Il nomme le Président, les trois vice-Présidents, le trésorier.

Représentants d'administrateurs

Lionel BARTELEMY, UPTEVIA
Philippe BELLANDE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
Eric BEY EURONEXT PARIS
Marc CATTELIN BPCE
Martine CLAUDEL CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE
Véronique DANG VU PROCAPITAL
Geert DESMEDT EUROCLEAR FRANCE (à partir de novembre 2024)

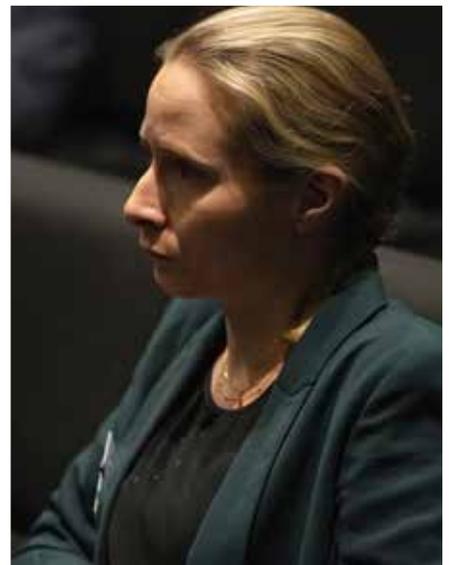
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI
Juliane FRANCE ODDO BHF
Sybille LERICHE HSBC CONTINENTAL EUROPE
David LUCAS LA BANQUE POSTALE
Laurent MONET BNP PARIBAS
Corentine POILVET-CLEDIERE LCH
Guillaume ELIET EUROCLEAR FRANCE (Départ novembre 2024)

Représentants de censeur

Alexis SARBERG CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS)

Alexis d'ARVIEU OCBF







Les Observatoires

Les observatoires International, Fiscal, Juridique et Conformité jouent un rôle essentiel pour notre association dans le suivi et l'analyse des évolutions du post-marché. Ensemble, ces quatre observatoires constituent une véritable richesse d'informations et d'expertise, permettant à notre association d'accompagner ses membres dans un environnement complexe et en constante mutation.



Observatoire de la fiscalité



Animateur :

Vincent DUMONT

CRÉDIT AGRICOLE SA

2024 : Une année fiscale de rupture pour l'Observatoire de la fiscalité

L'année 2024 a été marquée par des défis significatifs pour l'Observatoire de la fiscalité, notamment en raison de l'absence d'adoption du projet de loi de finances pour 2025 avant le 31 décembre 2024. Les acteurs du post-marché ont dû s'adapter à ce contexte incertain, particulièrement en matière de retenue à la source et d'éligibilité de certains instruments au PEA. Cette période marque également le retour au premier plan de l'actualité législative française en matière fiscale, après plusieurs années de stabilité.

Ruptures majeures en 2024

→ Retard dans l'adoption du projet de loi de finances pour 2025

Pour la première fois depuis longtemps, le principe de l'annualité fiscale a été battu en brèche. Les acteurs du post-marché ont dû naviguer dans un contexte incertain, s'adaptant aux nouvelles exigences en matière de retenue à la source et d'éligibilité au PEA.

→ Directive FASTER de l'Union européenne

La Directive FASTER, concernant les procédures applicables aux retenues à la source sur les dividendes et intérêts provenant de titres cotés, a été définitivement adoptée par le Conseil européen en décembre 2024 et publiée au JOUE en janvier 2025. L'objectif de lutte contre les abus a pris une importance particulière par rapport à l'objectif initial d'allègement et de digitalisation des procédures.

Bien que cette Directive ne doive être transposée en droit interne que fin 2028 et n'entrer en vigueur que le 1er janvier 2030, la Commission européenne travaille déjà à un rythme soutenu sur les

actes d'exécution et les commentaires visant à permettre une application uniforme dans l'UE. L'Observatoire de la fiscalité participe activement aux travaux de la Commission européenne concernant la mise en œuvre de cette Directive et en tient informés les autres groupes de FPM.

Cette Directive marquera une rupture pour les établissements, par l'ampleur des changements qu'elle va nécessiter dans les procédures et les outils. En France, la procédure simplifiée en vigueur depuis 1994 verra son champ d'application drastiquement restreint. Les développements et coûts associés à sa mise en œuvre doivent dès maintenant être anticipés. Les opportunités paraissent pour l'instant limitées au certificat de résidence fiscale numérique (eTRC) qui sera émis par les États membres.

Aboutissements marquants en 2024

2024 a également été marquée par l'aboutissement de certains sujets suivis depuis plusieurs années :

→ Publication en juillet de la mise à jour du BOFIP concernant le PEA, intégrant certaines propositions issues des travaux menés par FPM avec l'AMF ou les plateformes de financement participatif.

Perspectives pour 2025

En 2025, toujours en liaison avec les autres groupes, l'Observatoire de la fiscalité poursuivra les travaux sur la Directive FASTER, prendra en compte les nouveautés fiscales nationales, et continuera ses réflexions sur les impacts fiscaux des nouvelles technologies concernant l'enregistrement et la tenue de compte des instruments financiers. De nouvelles ruptures sont-elles à prévoir ?

Observatoire International



Animateur :
Haroun BOUCHETA
BNP PARIBAS

2024: Une mobilisation intense de l'Observatoire International

France Post-Marché, par le biais de son Observatoire International (OI), s'est mobilisée en 2024 sur de nombreux sujets réglementaires impactant le post-marché, tant à l'occasion de consultations formelles qu'au cours de la phase d'examen de certains textes.

Rappel de la raison d'être de l'Observatoire International

L'Observatoire International (OI) assure une veille sur les initiatives réglementaires internationales et européennes, conseille le Bureau, le Conseil d'administration et les groupes de travail FPM sur les enjeux et l'opportunité de contribuer ou de coordonner les réponses à certaines consultations publiques. En complément, l'OI pilote les actions de sensibilisation que l'association doit effectuer au cours du processus législatif des textes européens et internationaux.

Les membres de l'OI sont principalement les animateurs des autres groupes de travail de l'association, les représentants d'établissements actifs sur certains sujets clés ainsi que les représentants de l'association au sein de l'ETDF, le forum des dépositeurs européens. En 2024, l'animation, assurée par Haroun Boucheta, et la gouvernance de l'OI se sont déroulées dans la continuité de 2023, avec l'arrivée de nouveaux membres assurant une bonne représentativité des établissements et des infrastructures.

Travaux de l'Observatoire International en 2024

En 2024, quatre réunions plénières de l'OI ont eu lieu, dont une en présentiel. Des réunions ad hoc ont également été organisées pour approfondir certains sujets. De nombreux thèmes ont été abordés, donnant lieu à des positions formalisées et des actions de sensibilisation de la part de l'association.

Quelques des sujets traités :

Futur du post-marché

→ Discussions dans un contexte d'évolutions des institutions européennes : Des forums tels qu'Eurofi ou les conférences de l'association ont permis d'échanger avec autorités et professionnels sur le nouveau programme d'union pour l'épargne et l'investissement ainsi que sur la simplification du post-marché. La consolidation des infrastructures a également été discutée.

→ Contribution de l'association aux rapports européens : L'OI a insisté pour que l'association définisse son positionnement stratégique via une étude sur la compétitivité des marchés européens et des établissements français.

AIFMD et fonds d'investissement

→ Sensibilisation sur les dispositions dérogatoires : Les actions se sont concentrées sur la possibilité de nommer un dépositaire dans un autre pays sous strictes conditions.

→ Suivi et contribution aux sujets d'actualité : Proposition d'encadrement par l'AMF des commissions de mouvement dans la GSM, consultation ESMA sur l'harmonisation des LMTs, calibrations et activations des outils que les UCITS ou les FIAs doivent adopter en cas de crise.

CSDR et T+1

→ Activité intense sur le sujet T+1 : Participation à la conférence FPM sur T+1 en mai 2024, échanges réguliers avec les autorités et implication dans la gouvernance européenne.

→ Groupe de travail dédié : Mis en place en 2023, ce groupe continue de contribuer aux travaux européens et à la coordination de la place française. FPM a collaboré avec l'AMAFI pour des actions de sensibilisation communes auprès des décideurs français et européens.



→ Consultations ESMA sur les pénalités CSDR: FPM a répondu en rappelant la nécessité de stabilité et le manque de recul sur le dispositif actuel.

Autres sujets discutés et actions de sensibilisation

- Revue de la gouvernance de l'ETDF
- Finance durable et rôle du dépositaire dans les contrôles extra-financiers
- Adoption de FASTER: La Commission a mis en place des groupes de travail avec l'industrie pour élaborer les schémas de reporting.
- Finance digitale et évolutions de FiDA
- Développements réglementaires en matière de compensation : Consultations internationales BCBS-CPMI-IOSCO et adoption d'EMIR 3.0 avec la mesure sur l'établissement du compte actif.

Perspectives pour 2025

En 2025 l'Observatoire International se veut être particulièrement en pointe sur les propositions de la Commission européenne relatives à l'union pour l'épargne et l'investissement, en particulier sur le thème de la consolidation des infrastructures de marché.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur les sujets liés à la simplification du post- marché européen en défendant des axes d'évolution importants pour l'association :

- L'allègement des contraintes réglementaires
- La réduction de la complexité des reportings
- La mise en œuvre de l'automatisation des processus entre les agents et au sein des établissements
- La normalisation des informations dans les prospectus pour les OPC et dans les avis d'annonce OST
- Le partage des données disponibles au niveau des régulateurs et des infrastructures publiques
- La généralisation du vote électro-

nique lors des Assemblées Générales des sociétés cotées

- La simplification du nominatif
- La modernisation du processus de titrisation des créances
- La simplification des dispositions fiscales

“ **En 2024, l'animation et la gouvernance de l'Observatoire International se sont déroulées dans la continuité de 2023, avec l'arrivée de nouveaux membres assurant une bonne représentativité des établissements et des infrastructures.** ”

Observatoire Juridique



Animateur :

David POIRIER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

En 2024, l'expertise des membres de l'observatoire juridique a été sollicitée sur des sujets variés.

De par son rôle transversal, l'observatoire juridique soutient tous les autres groupes de travail de France Post Marché. Il a été un lieu d'échanges et de travail sur les projets de Place et pour répondre aux consultations des autorités.

ESMA - Consultation sur les critères de qualification des crypto-actifs

L'ESMA souhaite établir des conditions et critères clairs pour la qualification des crypto-actifs en tant qu'instruments financiers, visant à rapprocher les réglementations MiCA et MiFID II et garantir une cohérence dans l'UE.

La problématique est l'absence de définition commune et de critères applicables à tous les instruments financiers, rendant difficile l'adoption d'une approche globale. Les lignes directrices de l'ESMA tentent d'établir des critères généraux pour promouvoir des pratiques convergentes au niveau national pour la classification des crypto-actifs.

La question est de savoir si certains crypto-actifs pourraient être considérés comme des instruments financiers au cas par cas. Les critères précisés (négociabilité, transférabilité et droits attachés aux valeurs mobilières) ne sont pas suffisants pour parvenir à cette certitude. Pour la reconnaissance d'un instrument en tant que titre de capital, il faut vérifier si le projet crée une société de fait ou un partenariat entre les investisseurs. Pour les obligations ou autres formes de titres de créance, il faut vérifier si le projet crée un droit de créance sur l'émetteur de l'actif.

Propositions d'encadrement des commissions de mouvement dans la gestion sous mandat

Suite aux mesures prises en gestion collective concernant la suppression des commissions de mouvement, le Collège

de l'AMF a ouvert une consultation sur des propositions d'encadrement des commissions de mouvement dans la gestion sous mandat (GSM).

Il était proposé de supprimer les commissions de mouvement dans le cadre de la GSM, qu'elle soit investie dans des titres vifs et/ou des OPC groupe ou hors groupe, et d'encadrer les frais des PSI dans le cas où ils gèrent des mandats de gestion et assurent en même temps la tenue de compte conservation. Cela vise à éviter que l'interdiction des commissions de mouvement pour la GSM soit contournée via une augmentation des frais de tenue de compte conservation.

Dans la réponse apportée à cette consultation, il a été affirmé que les tenneurs de compte-conservateurs (TCC) ne sont généralement pas à l'initiative d'une offre de gestion sous mandat et ne gèrent pas la relation commerciale liée à la GSM. Il n'existe donc pas de motif légitime pour que le TCC soit en charge d'explicitier les avertissements relatifs aux conflits d'intérêts liés aux modes de rémunération du TCC et ses liens avec le gérant du mandat de gestion. La tarification appliquée par chaque TCC est libre dans un environnement suffisamment concurrentiel.

Consultation AMF - Administration des titres financiers en DLT

La loi n°2023-171 du 9 mars 2023, dite loi DDADDUE, a modifié les articles L.211-3 et L.211-7 du code monétaire et financier pour adapter le droit des titres suite à l'adoption du règlement (UE) 2022/858 du 30 mai 2022 sur un régime pilote pour les infrastructures de marché reposant sur la technologie des registres distribués (DLT).

Le décret n°2023-421 du 31 mai 2023 a ensuite modifié un certain nombre d'articles de la partie réglementaire du code monétaire et financier, parmi lesquels l'article R.211-4, relatif à l'administration de titres financiers.

Dans ce contexte, l'AMF a lancé une



consultation restreinte relative à l'administration de titres financiers en DLT visant à encadrer l'activité d'administration de titres financiers inscrits sur une DLT.

Un groupe de travail de l'observatoire juridique s'est réuni pour revoir les propositions de modifications. Le Règlement Régime Pilote vise à établir une sphère d'expérimentation pour les infrastructures de marché. Modifier ou établir un régime applicable aux teneurs de comptes- conservateurs semble prématuré tant que ces expérimentations n'auront pas été menées à terme. Il n'existe pas aujourd'hui d'orientation précise quant aux modalités de détention des titres dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Régime Pilote en France. Il semble donc préférable de laisser aux acteurs et parties prenantes concernées la liberté d'organiser leurs expérimentations sur un fondement contractuel lorsque nécessaire.

Projet d'ordonnance sur le fractionnement des actions

Dans le cadre de la Loi sur l'Attractivité Financière de la Place de Paris, l'article 5ter donne le pouvoir au Gouvernement pour légiférer par ordonnance afin de créer un régime de fractionnement des instruments financiers.

Le travail de l'Observatoire Juridique sur cette question a permis d'identifier 5 grands principes qui ont été partagés avec le Trésor. Pour France Post-Marché, la mise en œuvre du fractionnement doit :

- se faire sous la forme d'une offre commerciale,
- être sans impact sur les infrastructures de marché,
- respecter les standards en termes de droits des clients et protection des investisseurs,
- n'attribuer que des droits limités aux clients dans le cadre des OST et des AG,
- permettre une information claire des clients sur ce qu'ils achètent.



De par son rôle transversal, l'observatoire juridique soutient tous les autres groupes de travail de France Post-Marché. Il a été un lieu d'échanges et de travail sur les projets de Place et pour répondre aux consultations des autorités.



Observatoire de la Conformité



Animatrice :
Marie MARION
CACEIS

Rapporteur :
Florence CARR
EY

Rétrospective 2024 et Perspectives 2025

L'Observatoire de la conformité est composé d'une trentaine de membres représentant une vingtaine d'établissements ou d'associations de place. Ils se réunissent une fois par mois pour échanger sur les bonnes pratiques de conformité et discuter de thèmes tels que les abus de marché, la KYC ou l'éthique.

Rétrospective 2024

En 2024, l'Observatoire de la conformité a mené des travaux sur les sujets suivants :

Les exigences relatives aux abus de marché pour les Teneurs de Comptes Conservateurs (TCC)

→ Note sur les exigences de l'article 16 de MAR : L'Observatoire a produit une note visant à une compréhension commune des exigences MAR pour les TCC. Cette note analyse les exigences réglementaires et distingue des use cases et scénarios applicables aux TCC.

→ Publication prévue début 2025 : La note est en cours de relecture et devrait être publiée en début d'année 2025.

L'applicabilité de MiCA au métier du Post-marché

→ Synthèse des exigences de MiCA : L'Observatoire a rédigé une note synthétisant les exigences de MiCA pour les acteurs du post-marché. Cette note précise les concepts de crypto-actifs, détaille les obligations des PSCA (Prestataires de Services sur Crypto- Actifs) et les obligations pour les services de dépositaire pour les fonds d'investissement alternatifs investissant directement dans les crypto-actifs.

→ Publication prévue début 2025 : La note est en cours de relecture et devrait être publiée en début d'année 2025.

La réponse à la consultation ESMA relative aux RTS 22 et 24

→ Consultation sur la révision des exigences de transaction data reporting : L'Observatoire a répondu à la consultation de l'ESMA sur la révision des exigences en matière de transaction data reporting prévue par l'article 26 de MiFIR.

La définition et l'inventaire des bonnes pratiques en termes de KYC

→ Groupe de travail sur les obligations des TCC : Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir aux obligations des TCC et aux bonnes pratiques de la Place en termes de KYC des clients directs et indirects, tels que les investisseurs dans des fonds, les bénéficiaires de plans d'actions d'attribution nominatifs, et les salariés bénéficiaires de plans d'épargne salariaux.

Suivi régulier de certains sujets en 2024

L'Observatoire de la conformité a également suivi régulièrement certains sujets en 2024, notamment :

- Le référencement des fonds non autorisés à la commercialisation
- La Retail Investment Strategy (RIS)
- Les publications des autorités de supervision relatives à la LCB-FT et le pack AML de la Commission Européenne
- Les évolutions du cadre réglementaire relatif à l'IA (AI Act)
- Faster and Safer Tax Relief of Excess Withholding Taxes (FASTER)
- La loi attractivité
- La Directive accessibilité



Perspectives 2025

Un plan de travail pour 2025 est en cours d'élaboration, s'appuyant sur les priorités des autorités de supervision et les besoins exprimés par les membres de l'Observatoire. Les thèmes suivants feront l'objet d'une attention particulière en 2025 :

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : Avec le plan AML de la Commission européenne.
- Agenda ESG : Mise en œuvre de CSRD, clarifications relatives à SFDR et travaux concernant CS3D.
- Culture et conduite : En s'appuyant sur les travaux de la BCE en matière de gouvernance et culture du risque.
- Reportings réglementaires : Amélioration de la qualité des données pour les intermédiaires et infrastructures de marché.
- Intégrité des marchés
- Ségrégation des avoirs gelés
- Exigences relatives aux crypto-actifs



**L'Observatoire
de la Conformité
se réunit pour
échanger sur les
bonnes pratiques
de conformité
et discuter de
thèmes tels
que les abus de
marché, la KYC ou
l'éthique.**





Les Groupes de Travail Experts

Ces groupes ont été constitués dans le but de rassembler des experts et des passionnés autour de thématiques spécifiques, favorisant ainsi le partage de connaissances et l'échange d'idées. Chaque groupe de travail se concentre sur des enjeux clés de notre secteur, et a pour mission de développer des recommandations, des études et des outils pratiques pour aider nos membres à relever les défis qui se présentent à eux. En encourageant la coopération et l'engagement, nous visons à renforcer notre impact collectif.

Nous invitons tous nos membres à s'impliquer activement dans ces groupes, car leur expertise et leurs perspectives sont essentielles pour enrichir nos travaux et assurer leur pertinence. Ensemble, nous pouvons faire avancer notre association et contribuer à l'évolution de notre domaine.



Animateur :

Sylvie BONDUELLE

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Rapporteur :

Franck TURPIN

COGNIZANT CONSULTING

C3P, la tour de contrôle de France Post Marché

Le Comité de Planification des Projets de Place (C3P) occupe une place particulière au sein de France Post Marché. Contrairement aux autres groupes, le C3P n'effectue pas d'analyse détaillée ni n'assume de relation d'affaires publiques. Les membres du comité signalent les initiatives à suivre de manière centralisée et permettent une coordination des sujets pris en charge dans les différents groupes de travail.

En détectant et en recensant les projets liés aux activités de marché et du post-marché, en s'appuyant notamment sur les groupes de travail FPM, les nouvelles pratiques de marché, toute évolution réglementaire ou projet de

Place affectant les membres de France Post- Marché et leurs clients

En offrant une vision générale, consolidée et dynamique pour suivre l'état d'avancement des projets,

En s'assurant de l'exhaustivité des sujets traités par les groupes de travail en liaison avec d'autres associations si nécessaire.

Toute évolution réglementaire ou projet de Place affectant les membres de France Post- Marché et leurs clients est suivi par le C3P. Les membres du comité signalent les initiatives à suivre de manière centralisée, complétées par celles remontées par les groupes de travail. Les liens entre ces derniers et le C3P permettent d'identifier le groupe de travail compétent pour l'analyse détaillée, les réponses aux consultations et les échanges avec les autorités.

En 2024, parmi les nombreux dossiers suivis par le C3P, on peut citer :

- Les premiers travaux autour du passage du cycle de règlement à T+1 (mise en œuvre aux US et réflexions dans l'UE et le UK).
- La mise en œuvre de CSDR Refit et les consultations menées par l'ESMA, notamment sur les disciplines de dénouement.
- Les autres chantiers de la Commission tels que la Retail Investment Strategy (RIS) ou FASTER.
- La révision de MiFID2/MiFIR et les évolutions envisagées pour le reporting réglementaire des transactions qui ont fait naître de graves préoccupations tant sur le nombre de champs à déclarer et leur intérêt que sur l'absence d'une analyse coûts-bénéfices entre les avantages pour la supervision des marchés et les coûts pour les entités déclarantes, mais aussi sur le calendrier envisagé qui se confond avec celui du passage à T+1 et

qui rend très difficile la mise en œuvre en parallèle des évolutions.

→ La loi d'attractivité et la loi sur l'industrie verte.

Perspectives 2025

Les efforts de 2024 seront poursuivis en 2025, notamment sur le passage à T+1 et CSDR Refit, mais aussi EMIR 3 et son impact sur la directive UCITS, la mise en production d'ECMS, et la migration des dérivés en Italie.

L'année 2025 sera aussi l'occasion d'échanger avec les infrastructures sur leurs plans stratégiques de développement. La présentation de leur feuille de route donnera une vue d'ensemble qui permettra une meilleure anticipation des sujets à venir. Le C3P s'alimentera de toute nouvelle initiative portée à sa connaissance.

Au-delà du suivi

Le C3P poursuivra la refonte de ses supports et réfléchira à l'enrichissement de sa base documentaire pour renforcer son rôle de centralisateur.

- Descriptif des initiatives, réglementations ou évolutions.
- Résumé de leur avancement et calendrier consolidé.

Le C3P en quelques chiffres

- **15 sujets** réglementaires
- **12 dossiers** en lien avec des infrastructures
- **6 projets** portant sur l'activité de conservation
- **9 thèmes** en watch list

Groupe Liaison France - GLF CSDR-SE ET T+1



Animateur :

Gaël DAVID

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Rapporteur :

Luc-Arif FETNAN

COGNIZANT CONSULTING

Le Groupe de Liaison France (GLF) est un groupe transversal de France Post-Marché, traitant des sujets en relation avec les activités de post-marché, les infrastructures et les évolutions réglementaires. Depuis la mise en place de T2S, le GLF se concentre principalement sur les enjeux de CSDR / Settlement Efficiency et plus récemment sur les enjeux de T+1. Aujourd'hui, le GLF est organisé en deux sous-groupes :

→ Groupe Liaison France CSDR & Settlement Efficiency

→ Groupe Liaison France T+1

Groupe Liaison France CSDR & Settlement Efficiency

Lancé en avril 2017, ce groupe a pour mandats principaux de :

→ Centraliser l'évaluation des impacts du règlement CSD, de CSDR REfit et des initiatives et projets de place liés.

→ Assurer un relais avec les différents groupes contributeurs (Marché Obligataire et Collatéral, Actions, Conservation, Émetteurs, Observatoire International, Flux et Stock).

→ Coordonner avec les autres institutions travaillant sur ces sujets en France et en Europe.

Sous l'impulsion d'autres groupes de France Post-Marché, le GLF avait initié dès septembre 2021 des réflexions pour limiter les coûts de pénalités à venir par une action en amont sur les processus post-marché. Ces réflexions se sont poursuivies tout au long de 2024, s'appuyant sur une analyse approfondie de données de settlement fournies par Euroclear.

Les membres du Groupe ont continué à identifier des poches d'inefficience nécessitant des évolutions de pratiques de marché. Ils ont également promu les travaux de France Post-Marché auprès d'autres associations européennes, alimentant ainsi les réflexions sur d'autres marchés.

En 2024, l'ESMA a publié deux consultations sur le régime CSDR :

→ Révision du mécanisme de pénalités (15 décembre 2023) : Le groupe a plaidé pour une évolution légère du système, facile à implémenter et à expliquer aux clients, neutre pour les intermédiaires non responsables des échecs de règlement, et où le coût d'un échec serait plus important que celui de le résoudre.

→ Mécanismes d'exemptions (9 juillet 2024) : Le groupe a rappelé que l'implémentation des mécanismes proposés devait être évaluée sur la base d'une analyse coût/bénéfice et respecter autant que possible le principe d'immunitisation.

Groupe Liaison France T+1

Lancé en février 2023, ce groupe a pour mandats principaux de :

→ Centraliser les réflexions sur les enjeux et impacts du raccourcissement du délai de règlement livraison aux États-Unis et en Europe.

→ Constituer les réponses aux sollicitations et élaborer les positions de France Post-Marché sur ce sujet.

→ Coordonner avec les autres institutions travaillant sur ces sujets en France et en Europe.

Au début de l'année, le groupe a participé à l'organisation de la conférence France Post-Marché sur le raccourcissement du délai de règlement livraison en Europe, en partenariat avec l'AFG et l'AMA-FI. Cette conférence a rassemblé les acteurs des marchés de capitaux et les régulateurs français et européens.

En amont de cette conférence, le GLF-T+1 avait répondu à la consultation de l'ESMA en insistant sur le fait que l'accélération du cycle de Règlement/Livraison dans l'UE devrait être soigneusement évaluée en tenant compte de son rapport coût/bénéfice pour les participants au marché, de son impact sur l'attractivité des marchés de l'UE et de sa pertinence compte tenu de la complexité



té et des spécificités des marchés de l'UE par rapport à d'autres juridictions.

Il avait été aussi défini un certain nombre de prérequis comme la coordination avec le Royaume-Uni et la Suisse, l'évolution du règlement CSDR et des process sur T2S.

Ces réflexions ont été relancées activement à partir de septembre 2024, avec l'analyse des premières conclusions de la transition américaine réalisée en mai 2024. L'analyse a montré que la transition des marchés américains s'est bien déroulée mais a eu un impact important sur l'activité des participants au marché. Le groupe a ensuite examiné les publications de la taskforce UK, de la taskforce européenne et le rapport de l'ESMA. Suite à la publication du rapport de l'ESMA le 18 novembre, préconisant une transition le 11 octobre 2027, et l'annonce de la mise en place d'une gouvernance européenne, le groupe a travaillé sur les moyens d'appuyer cette transition. En coordination avec l'AMA-FI et l'AFG, le groupe a poussé la candidature de plusieurs de ses membres aux groupes de travail techniques de la gouvernance européenne. Le groupe a également défini une organisation pour développer des réflexions et des positions afin d'appuyer la gouvernance européenne dans la définition des solutions aux enjeux de T+1.

Livrables

→ Contribution aux réponses de France Post-Marché aux consultations des institutions européennes.

Enjeux de 2025

- Assurer la coordination des travaux de France Post-Marché et de ses membres sur T+1.
- Identifier les leviers d'amélioration de la settlement efficiency des ETFs.
- Suivre les évolutions des stratégies des infrastructures de marché.



Le Groupe de Liaison France (GLF) est un groupe transversal de France Post-Marché, traitant des sujets en relation avec les activités de post-marché, les infrastructures et les évolutions réglementaires.



Marché Actions



Co-Animateurs :

Emmanuel de FOURNOUX

AMAFI

Fabrice NOVEL

CITI

Les activités du groupe de travail Marché actions s'articulent autour de deux grands thèmes : les sujets liés aux projets des infrastructures et ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités.

Infrastructures de marché

Le groupe de travail a suivi les chantiers suivants :

→ Euronext : Migration des produits dérivés de Borsa Italiana sur les systèmes d'Euronext Trading, migration de la compensation des produits dérivés vers Euronext Clearing, changement de liens dépositaires pour les titres Stellantis en Europe.

→ LCH SA : Arrêt des services d'Equity-Clear SA et transfert vers Euronext Clearing, lancement d'un nouveau service de compensation 'DigitalAssetClear'.

→ Euroclear : Revue mensuelle des statistiques de taux de dénouement des titres et initiatives du dépositaire central dans le domaine de la digitalisation des actifs financiers.

Le groupe de travail a suivi avec une attention particulière l'avancée des travaux préparatoires en vue du changement de chambre de compensation par défaut pour les produits dérivés financiers et non financiers, ainsi que le déroulement du week-end de migration et les premiers jours de fonctionnement sur la plateforme d'Euronext Clearing.

Initiatives et nouveaux projets des infrastructures de marché

Au cours de l'année écoulée, le groupe s'est intéressé aux différentes initiatives et nouveaux projets des infrastructures de marché, notamment :

→ Le modèle de mandat CSD ('Power of Attorney') de CBOE Clear aux dépositaires centraux Euroclear ESES.

→ L'extension du modèle de dénouement des titres exercés sur Eurex directement en CSDs d'émission Euroclear ESES.

→ Le nouveau service de LCH SA pour la compensation des dérivés 'Bitcoin index futures and options contracts'.

→ La première émission d'obligations digitales françaises utilisant l'infrastructure numérique D-FMI d'Euroclear.

Suivi des évolutions réglementaires

Le groupe de travail a également suivi :

→ La consultation de l'ESMA dans le cadre de CSDR Refit sur l'évolution du régime de pénalités visant à augmenter le montant des pénalités en fonction de l'ancienneté de la défaillance.

→ Le lancement d'EMIR Reporting le 29 avril 2024.

→ Le passage à un cycle de Règlement/Livraison accéléré (T+1) aux États-Unis en mai 2024 et ses impacts pour la place française et ses acteurs, ainsi que l'avancée des discussions pour le raccourcissement du Règlement/Livraison (T+1) en Europe, au Royaume-Uni et en Suisse.

Tout au long de l'année 2025, les experts du groupe Marché Actions poursuivront leurs travaux de suivi et d'amélioration de l'efficacité du Règlement/Livraison.

Le groupe suivra tout particulièrement les travaux préparatoires de la 'task-force' européenne pour le passage à T+1 auprès de laquelle il portera la position française et suivra avec attention les projets de développement portés par le groupe Euronext et les autres infrastructures de marché.

Marché Obligataires et Collatéral - MOC



Animateur :

Gaël DAVID

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Rapporteur :

Thomas FOSSIER

COGNIZANT CONSULTING

Pour les produits de taux et le collatéral, le groupe a poursuivi en 2024 ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipation des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires (CSDR Refit), liées à l'évolution des services offerts par les infrastructures de marché, ou conséquentes de projets de place présents (ECMS) ou futurs comme le raccourcissement du cycle de Règlement/Livraison (T+1).

Efficacité du Règlement/Livraison ('Settlement Efficiency')

Une attention particulière a été portée à l'efficacité du Règlement/Livraison :

- Le suivi de l'évolution des taux de suspens, en global et par catégorie d'actifs afin d'identifier les actions d'amélioration à mener.
- L'analyse de cas concrets de suspens sur les produits de taux et les repos afin de déterminer des pratiques de marché ou des moyens d'améliorer les processus, suivi des travaux d'amélioration de l'efficacité du Règlement/Livraison initiés par d'autres associations.
- La détermination d'améliorations à apporter au processus de gestion des opérations.
- L'évolution des méthodologies de calcul des statistiques de suspens par les infrastructures de marché, afin d'intégrer les règles induites par CSDR.

Rencontres et Observations

En 2024, le groupe a organisé des rencontres avec les représentants de l'ACI-AFTB pour suivre les évolutions sur le segment des NEU CP. Il a également observé avec une grande attention les travaux de préparation à la transition des États-Unis à T+1 en mai 2024 et suit activement les différentes publications et travaux européens pour la mise en œuvre prochaine d'une accélération du cycle de Règlement/Livraison en Europe.

Perspectives pour 2025

En 2025, le groupe poursuivra ses travaux de surveillance des taux de suspens et de l'efficacité du Règlement/Livraison. Il continuera à suivre de manière rapprochée :

- Les travaux d'amélioration de l'efficacité du règlement-livraison.
- CSDR Refit et les modifications proposées sur le mécanisme de pénalisation des suspens. Le rapport de l'ESMA, dont la publication est attendue début 2025, et les travaux des autres associations européennes sur ce sujet seront analysés attentivement.
- Le passage à T+1 de l'Union Européenne, du Royaume-Uni et de la Suisse, les modalités de mise en œuvre et les impacts éventuels pour les acteurs du monde des taux et du collatéral.
- Le lancement de l'offre d'Euronext Clearing pour la compensation des produits Fixed Income.
- L'avancée des projets de la BCE : la plateforme européenne ECMS de mobilisation de collatéral auprès des banques centrales de l'Eurozone, l'harmonisation des processus d'émission des titres en Europe.

Sujets Futurs

Le groupe continuera de suivre des sujets importants pour le futur des marchés obligataires et collatéral comme la tokenisation, la digitalisation des processus de post-marché et la finance durable. Les évolutions réglementaires et les initiatives pour promouvoir les émissions ESG auront des répercussions significatives sur les traitements post-marché au cours des prochaines années.

Livrables

- Guide de bonnes pratiques pour le rachat anticipé des NEU CP.

Administration de fonds



Co-Animateurs :

Joel CUNIN

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Yves GAVEAU

CACEIS

Rapporteur :

Julien DE ROQUETTE-BUISSON

AILANCY

Face aux défis réglementaires et aux mutations du marché, le groupe Administration de Fonds se mobilise pour garantir la qualité et l'harmonisation des pratiques

L'année 2024 a été marquée par une activité intense pour le groupe de travail Administration de Fonds, avec une attention particulière portée à l'implémentation de nouvelles réglementations et à l'harmonisation des pratiques au sein des établissements financiers. Dans un contexte de complexité croissante, le groupe a joué un rôle essentiel pour accompagner les acteurs du marché dans l'évolution de leurs activités.

Réalizations et points clés de 2024

- Le suivi de l'implémentation du NPC (Nouveau Plan Comptable) : Le groupe a finalisé le suivi de l'implémentation du NPC, assurant une transition en douceur pour les établissements. Un Q&A a été diffusé pour répondre aux questions des professionnels. Le groupe a également proposé d'organiser un post-mortem après la publication des rapports de décembre pour vérifier l'application homogène des pratiques au sein des différents établissements.
- La gestion de la liquidité : Le tableau des mécanismes de gestion de la liquidité a été actualisé en collaboration avec le groupe Flux & Stocks.
- Les produits PRIIPs : Les administrateurs de fonds ont continué à collecter les «Arrival Prices» pour la mise en œuvre du calcul des frais implicites. Les membres du groupe ont œuvré activement à la Task force de l'AFG pour répondre aux questions matérielles et pratiques des participants.
- Les seuils de matérialité : Les pratiques étant hétérogènes entre les acteurs, notamment dans les types de seuils utilisés (% NAV ou SRRI), le groupe a décidé de rédiger une pratique de marché qui pourrait servir de fondation et

être force de proposition à l'instauration de ce concept en France.

→ Les statistiques BCE : Début 2024, le groupe a répondu à la consultation de la BCE sur les évolutions à apporter aux statistiques sur les OPC (statistiques collectées par la Banque de France).

Objectifs pour 2025

En 2025, le groupe Administration de Fonds continuera d'anticiper les évolutions réglementaires et à promouvoir les meilleures pratiques pour une industrie financière robuste et transparente.

→ En assurant une Veille Réglementaire proactive des évolutions réglementaires, notamment en ce qui concerne la révision du règlement BCE sur les OPC et la transposition en droit français de la directive Globe23.

→ En finalisant la révision du guide FPM sur les mécanismes de Gestion de la Liquidité, en intégrant les fonds de Private Capital.

→ Par la participation aux chantiers visant à normaliser et améliorer le traitement des produits de Private Capital.

→ Grâce à la publication d'un complément au Q&A déjà paru sur le nouveau plan comptable et la rédaction du post-mortem suite à la publication des rapports de décembre afin d'assurer de l'application homogène des pratiques au sein des différents établissements.

→ En suivant la mise en œuvre des nouvelles statistiques Banque de France suite aux évolutions demandées par la BCE et accompagner les établissements dans leur reporting.

→ Par la poursuite des travaux sur les seuils de matérialité

→ Et le suivi de la mise en œuvre de T+1 en Europe avec l'analyse des impacts sur les fonds et leurs cycles de valorisation.

Dépositaires



Animatrice :
Corinne SOCHA
CACEIS

Rapporteur :
Marie-Thérèse AYCARD
AILANCY

Les experts du Groupe Dépositaire se réunissent chaque mois en plénière pour échanger sur leurs fonctions et méthodologies. Leur objectif est d'offrir au marché et à la gestion d'actifs un cadre homogène de pratiques professionnelles conformes à la réglementation et aux usages du marché. Ces pratiques sont régulièrement actualisées dans le guide Dépositaire France Post Marché.

Les travaux du Groupe Dépositaire sont menés en concertation avec les associations professionnelles de la gestion d'actifs (AFG, ASPIM, France Invest) pour l'implémentation de nouvelles réglementations européennes et françaises. Le groupe échange également régulièrement avec les services de l'AMF pour présenter ses études, analyses et réponses aux consultations de place.

En 2024, les échanges ont été particulièrement soutenus. Le Groupe Dépositaire a finalisé le projet de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des contraintes extra-financières dans le cadre de la réglementation SFDR et a formalisé un projet de nomenclature des contraintes réglementaires. Des sessions de travail ont permis de partager ces travaux avec les associations professionnelles, et le dispositif de contrôle ainsi validé a été présenté à la Commission consultative Gestion Investisseurs Institutionnels de l'AMF le 16 juillet 2024. Le groupe Dépositaire envisage également de présenter à l'AMF début 2025 les résultats de cette première campagne de contrôle dépositaire sur les contraintes extra-financières lancée en octobre 2024.

L'AMF a décidé de se conformer aux orientations de l'ESMA sur la dénomination extra-financière des fonds publiées en mai 2024 et a officialisé les adaptations subséquentes de sa position-recommandation DOC-2020-03. Les travaux du Groupe ont porté sur les ajustements nécessaires dans les docu-

ments précontractuels des fonds et le suivi de leur mise en conformité dès le 21 novembre 2024 pour les fonds en création, les fonds existants étant quant à eux soumis au plus tard le 21 mai 2025.

Le Groupe a étudié le papier de position de l'AMF publié dans le cadre des travaux sur la révision de SFDR. Ce document introduit les principes qui devraient orienter cette révision, notamment un mécanisme européen de catégorisation des produits et des critères minimaux objectifs s'appuyant sur la taxonomie européenne. Cela permet de rationaliser et clarifier l'information et de refocaliser sur SFDR au niveau des produits.

Le Groupe Dépositaire a contribué à la réponse de France Post Marché à l'appel à contribution de l'ESMA concernant la révision de la directive 2007/26/CE relative aux actifs éligibles aux OPCVM (« Eligible Assets Directive EAD »). Cette consultation vise à évaluer la mise en œuvre de la directive, analyser les éventuelles divergences survenues dans les états membres et fournir une série de recommandations dans le cadre de sa révision. Le groupe Dépositaire a insisté sur le cadre protecteur de la directive OPCVM pour les investisseurs et estime que les modifications doivent rester limitées au strict nécessaire afin de préserver la marque et d'éliminer les cas de divergences d'interprétation.

En fin d'année, une nouvelle version du guide dépositaire a été finalisée et sera publiée sur le site de FPM.

Pour 2025, une feuille de route a été établie avec des thèmes principaux tels que les outils de gestion de la liquidité, SFDR, EAD, la distribution grand public des fonds PERE et les révisions des directives AIFMD, UCITS. Le groupe est également investi sur les sujets d'innovation relatifs à l'IA et aux crypto-actifs (MiCA).

Flux et stocks OPC



Animatrice :

Morgane SEVENO

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Rapporteur :

Pierre MONTEILLARD

FRAME ADVISORY

2024 : Une année riche axée sur les travaux liés à la gestion des risques de liquidité dans la continuité des efforts de 2023 et l'analyse des produits de Private Equity Real Estate

La maîtrise du risque de liquidité des fonds

→ Reporting des souscriptions/rachats en cas de crise : Mis en place en 2023 pour les fonds dits « vanille », ce reporting a été étendu aux fonds PERE en juillet 2024 et activé plusieurs fois durant l'année.

→ Réponse de FPM aux RTS et Guidelines ESMA : En septembre 2024, une analyse approfondie des mécanismes de risques de liquidité a été réalisée pour rédiger cette réponse et a fait remonter nos capacités et préconisations par rapport à certaines mises en œuvre. Par exemple, le dual pricing, qui est un mé-

canisme où des valeurs liquidatives distinctes seraient appliquées aux souscriptions et aux rachats, est inutilisé à ce jour en France.

→ Traitement des Gates : ce processus est utilisé par les Sociétés de Gestion (SGP) en cas de crise de liquidité pour étaler les rachats sur plusieurs valeurs liquidatives :

- 292 Gates ont été activés en 2024 sur des fonds immobiliers à valeur liquidative hebdomadaire ou mensuelle.

- De nombreux échanges ont eu lieu avec l'AMF et l'AFG pour faciliter l'intégration des fonds d'Épargne Salariale « FCPE » aux Gates avant l'échéance du 31/12/2024.

- Des tests de Place ont été réalisés en novembre 2024, incluant tous les acteurs de la chaîne, avec 78 gates traités sur 3 jours.

- Un état des lieux a été communiqué au régulateur sur les sources de manualité (acteurs non swiftés, ordres manuels...).

L'étude approfondie de la méthode ADL (Anti-Dilution Levy)

→ Analyse du modèle technique validé entre les acteurs du post-marché et les sociétés de gestion via l'AFG.

→ Rédaction et validation d'une « market practice » pour définir les messages swift échangés pour communiquer l'ADL afin de standardiser les méthodes d'information à toute la chaîne de traitement et ainsi réduire les risques d'erreurs.

→ Mise en œuvre industrielle de l'ADL attendue à partir de novembre 2025.

Le développement des produits de PERE et retailisation liée aux ELTIFS 2.0

→ Le groupe a analysé la directive et ses impacts sur les chaînes mainstream pour la gestion des souscriptions/rachats. Ces travaux ont amené à la rédaction d'une « market practice » pour les souscriptions retail, dans laquelle est indiqué notamment la nécessité d'un pré-

avis de 2 semaines avant la clôture pour gérer sans risque la rétraction d'un investisseur.

→ Dans le but de lancer des actions visant à normaliser, et améliorer, le traitement de ces produits, quatre chantiers, ont été identifiés :

- La normalisation des données

- La standardisation des processus de rapprochement des positions à l'actif et au passif

- Le guide pratique sur la fiscalité spécifique au PERE

- Les challenges liés aux fonds hybrides et ELTIF

Chantiers opérationnels de Place relatifs aux fonds d'investissement

Le groupe a été mobilisé sur de nombreux sujets, tels que :

→ L'analyse du projet T+1 en Europe et ses impacts sur les OPC

→ L'analyse du marché des blockchains privées sur les OPC et leurs roadmaps qui a donné lieu à des rencontres avec IZNES, FundsDLT et Allfund Blockchain.

Les perspectives pour 2025

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre nos travaux sur les sujets suivants :

→ Le suivi de la mise en œuvre progressive de la méthode ADL

→ L'analyse de la demande de l'AMF sur la capacité de la Place à utiliser les outils de risques de liquidité et les déclencher rapidement.

→ Le développement des produits de PERE pour améliorer les échanges entre acteurs.

→ La révision de la pratique du marquage des ordres avec l'AFG.

→ L'organiser des échanges avec nos pairs au Luxembourg et en Allemagne afin de mieux appréhender certaines mises en œuvre (Gates, ADL, T+1 sur les OPC...).

→ La mise à jour de notre Charte de Bonnes Pratiques OPC.

Market Implementation Group - MIG



Animateur :

Pierre COLLADON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES
SERVICES

Rédacteur :

Armand AFFORTIT

FRAME ADVISORY

En 2024, le Market Implementation Group (MIG) a intensifié ses efforts pour analyser et suivre rigoureusement l'adoption des standards européens appliqués aux opérations sur titres (OST), aux assemblées générales (AG) et à l'identification des actionnaires. Dans un contexte d'harmonisation progressive des pratiques de marché, le MIG s'est principalement concentré sur la mise à jour du «market profile» du marché français et la communication des taux de conformité aux standards SCoRE, en réponse à la sollicitation de l'AMI-SeCo Corporate Event Group (CEG).

Les travaux menés en 2024 par le MIG ont permis de renforcer la transparence et la compréhension des pratiques françaises :

→ La mise à jour du «market profile» de la France : Une analyse détaillée a été menée pour actualiser les caractéristiques du marché français et documenter les spécificités locales en matière de traitement des OST et des AG. Cette mise à jour vise à mieux positionner la place française dans les échanges européens et à anticiper les évolutions réglementaires.

→ Les réponses aux demandes de précisions du CEG : Le MIG a contribué à clarifier plusieurs points soulevés par les instances européennes, en fournissant des éléments détaillés sur les pratiques en vigueur.

→ La poursuite du monitoring des standards : Une veille active a été assurée sur l'évolution des cadres réglementaires et techniques, notamment en lien avec l'implémentation du European Collateral Management System (ECMS) et les exigences relatives à l'identification des actionnaires découlant de la directive SRD2.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des travaux engagés.

Le MIG poursuivra son suivi des évolutions des standards et leur mise en œuvre progressive, tout en maintenant une interaction continue avec les instances européennes. Les principaux axes de travail seront les suivants :

→ Affiner la documentation du «market profile» : Poursuivre l'identification des écarts entre les pratiques locales et les standards européens afin de mieux accompagner les évolutions du marché.

→ Maintenir un dialogue constructif avec le CEG et les régulateurs : continuer à répondre aux demandes d'information et d'éclaircissement, afin de faciliter la compréhension des spécificités du marché français.

→ Renforcer la veille sur les nouveaux standards et ajustements réglementaires : anticiper les impacts des évolutions en matière d'OST, d'AG et d'identification des actionnaires.

Dans un environnement en transformation continue, le MIG reste un acteur clé du suivi de la mise en œuvre des standards européens.

L'année 2025 sera l'occasion de poursuivre ces travaux, avec pour objectif d'accompagner la place française dans son adaptation aux exigences européennes et aux meilleures pratiques du marché.

Conservation



Animateur :

Pierre COLLADON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES
SERVICES

Rédacteur :

Pierre MONTEILLARD

FRAME ADVISORY

L'année 2024 a confirmé le rythme soutenu des travaux du Groupe Conservation, qui visent prioritairement à accompagner les mouvements d'harmonisation européenne, l'évolution des infrastructures et traitent les sujets majeurs impactant la tenue de compte conservation et ses acteurs. En complément de cette mission récurrente, l'année a été marquée par une réflexion générale sur le fonctionnement de France Post-Marché à l'initiative de la direction de l'association.

Accompagner les mouvements d'harmonisation européenne

Le Groupe Conservation s'est concentré sur les travaux d'harmonisation traités par le T2S AMISECO CEG (Corporate Event Group) qui assure le suivi de la mise en œuvre des standards européens de traitement des OST et d'identification des actionnaires, par le CEJWG (Corporate Event Joint Working Group) qui définit ces standards ainsi que ceux des Assemblées Générales et les grands thèmes d'harmonisation européennes pour réduire les barrières d'accès aux marchés au sein de l'Union Européenne, et par le SEG (T2S AMISECO Securities Expert Group).

Le groupe s'est appuyé sur son sous-groupe MIG (Market Implementation Group) pour remonter l'état des écarts d'harmonisation au CEG durant l'été 2024, et a répondu aux questions de non-conformité transmises par la Banque Centrale Européenne. En complément, le groupe conservation s'est appuyé sur le sous-groupe du GEO dédié aux travaux sur l'adoption du format d'échange ISO 20022 pour le traitement des OST, en application des règles SCoRE qui accompagnent le déploiement de la plateforme européenne de collatéralisation de titres en Banque Centrale (ECMS).

Le groupe a partagé avec le groupe GEO (Groupe Expert OST) l'avancement des travaux de révision des standards européens de traitement des OST et avec le groupe GEA (Groupe Expert Assemblée) les prémisses d'évolution de leurs équivalents pour les Assemblées. Le groupe a entretenu des échanges avec les Autorités pour l'évolution du positionnement de la Record Date par rapport à la date de tenue de l'Assemblée Générale, en collaboration avec le GEA et pour répondre aux attentes d'harmonisation européenne.

De manière plus globale, le groupe conservation continue de suivre les problématiques de conformité aux standards européens suivis par le SEG, en particulier celles liées au nominatif, en s'appuyant sur le groupe GEN (Groupe Expert Nominatif).

Accompagner les évolutions des infrastructures post-marché

Le groupe conservation a suivi deux initiatives d'Euronext en 2024 : le transfert du dépôt central des titres Stellantis vers Euronext Securities Milan et la bascule des centralisations d'IPO sur Optiq.

Concernant le changement de Dépositaire Central émetteur des titres Stellantis d'Euroclear France vers Euronext Securities Milan, le groupe Conservation a œuvré pour que ce changement soit le plus neutre possible en termes de tenue de compte conservation, pour une clientèle dont les dépôts sont traditionnellement en Euroclear France. Cela a permis d'affiner la configuration finale du dispositif et les liens entre Euroclear et Euronext, et de définir un calendrier de déploiement adapté.

La bascule des centralisateurs sur Optiq a donné lieu à des échanges techniques permettant de définir une solution cible partagée, en vue d'un déploiement en 2025. Le groupe conservation a également suivi les projets et évolutions engagées par Euroclear.



Et de manière plus générale, traiter les sujets majeurs impactant la tenue de compte conservation : fractionnement des titres, transferts de PEA,...

→ Transfert de PEA : Les membres du groupe ont continué les travaux pour améliorer les délais de transfert des PEA entre établissements, avec le déploiement des échanges électroniques d'informations, le renforcement de l'information client et un suivi statistique resserré, permettant une nette amélioration des délais de traitement.

→ Fractionnement des titres : La loi sur l'attractivité financière a donné mandat au Gouvernement pour définir un cadre réglementaire pour le traitement de titres fractionnés en France. Le groupe s'est associé aux travaux, en collaboration avec l'observatoire juridique, en échangeant avec le Trésor et le Haut Comité Juridique de Place. Ce projet devrait déboucher sur un texte au plus tard en juin 2025.

→ FASTER : Suite à la proposition de Directive FASTER par la Commission européenne, les membres du groupe ont participé aux travaux de préparation de mise en œuvre.

→ RIS : Le groupe suit de près l'évolution de la Directive Retail Investment Strategy, qui prévoit que les conservateurs produisent un calcul de performance détaillé des portefeuilles de clients retail et a souligné les coûts disproportionnés pour l'investisseur de détail et suggéré des solutions plus simples.

→ Migration T+1 : Les membres ont participé aux travaux sur le raccourcissement des cycles de règlement livraison qui a démarré en mai 2024 aux USA et sur d'autres Places. Ils ont aussi apporté leur contribution à la consultation de l'ESMA pour l'Europe.

→ Évolution des données transmises dans le cadre du nominatif : Les membres ont été sollicités pour compléter les données transmises aux teneurs de registres pour faciliter la transmission

des convocations électroniques aux AG pour les actionnaires inscrits au nominatif. Une mise à niveau des positions en stock sera faite au premier trimestre 2025, suivie d'une évolution du BRN début 2026.

Perspectives

L'activité du groupe en 2024 confirme

“
**L'activité
du groupe
Conservation
en 2024 confirme
son dynamisme
et son implication
dans les sujets
majeurs du Post
Trade en France
et en Europe.**”

son dynamisme et son implication dans les sujets majeurs du Post Trade en France et en Europe. La feuille de route 2025 s'annonce chargée avec le passage en mode projet de la bascule vers T+1 des marchés européens, le suivi des projets d'évolution des infrastructures et la relance de sujets d'harmonisation comme le droit des titres ou la levée des barrières en Europe.

Groupe Experts OST – GEO



Co-Animateurs :

Olivier BYL

CREDIT AGRICOLE TITRES

Sébastien COURTELLEMONT

UPTEVIA

Alexandra ROCHE

CITI

Le groupe Experts OST se distingue par sa forte expertise technique, ce qui en fait un acteur clé dans le domaine du traitement et de la gestion des Opérations Sur Titres.

Son engagement envers le respect des standards de l'industrie est primordial, garantissant ainsi la qualité et la conformité des processus.

Une des missions du groupe est d'assurer le suivi des opérations hors standards, en s'efforçant continuellement d'identifier des pistes d'amélioration. Cette démarche proactive permet non seulement de résoudre les problèmes existants, mais aussi d'anticiper les enjeux futurs. En parallèle, le groupe rédige des pratiques de marché, fournissant ainsi des lignes directrices claires et adaptées aux évolutions du secteur.

Les experts du groupe effectuent également des analyses approfondies des prérequis liés à certains messages d'annonces, afin de s'assurer que les informations communiquées sont précises et pertinentes. Ce travail est crucial pour améliorer la qualité des annonces destinées aux Teneurs de Compte Conservateurs (TCC), contribuant ainsi à un meilleur service pour les clients finaux, qu'ils soient « retail » ou institutionnels.

En 2024, le groupe a participé activement à la mise en œuvre du traitement des opérations en T+1 sur le marché américain pour les valeurs multi-listées. Il a travaillé aussi sur le sujet de l'identification des actionnaires afin d'améliorer la mise en œuvre de la Directive européenne SRD2. Grâce à cette combinaison d'expertises techniques, le groupe contribue significativement à l'évolution positive des pratiques de marché et à la satisfaction des clients.

En constant dialogue avec les infrastructures, le groupe Experts OST a joué un rôle important dans la mise en œuvre de leurs projets comme l'offre Euroclear «

Cash+ » ou son adoption du statut QI. La contribution du groupe dans ces projets permet de créer des solutions robustes et adaptées aux besoins de la Place.

En outre, les membres du groupe s'engagent dans des échanges réguliers concernant des questions du quotidien. Ces discussions sont essentielles pour promouvoir une harmonisation des traitements au sein de la Place financière. En partageant des expériences et des pratiques, ils parviennent à standardiser les procédures, ce qui se traduit par une amélioration significative du service rendu aux clients. Cette collaboration renforce non seulement l'efficacité opérationnelle, mais aussi la transparence et la confiance entre les différents acteurs du marché.

Ainsi, grâce à leur expertise technique et à leur capacité à travailler en synergie avec d'autres groupes de l'association ainsi que les infrastructures et établissements de la Place, les membres du Groupe Experts OST contribuent non seulement à des projets d'envergure, mais également à des améliorations quotidiennes qui profitent à l'ensemble de l'écosystème financier. Leurs efforts soutenus permettent d'optimiser l'expérience des clients, « retail » et institutionnels, tout en répondant aux défis contemporains du secteur.

L'avenir du groupe Experts OST s'annonce prometteur !

En effet, le passage à T+1 envisagé en octobre 2027 en Europe ne manquera pas de mettre à contribution les experts titres. Ce travail en amont est essentiel pour aligner les pratiques, optimiser l'efficacité des opérations à l'international, et ainsi contribuer à la compétitivité de la Place française.

Émetteurs



Animateur :

Lionel BARTHELEMY
UPTEVIA

Rédacteur :

Olivier PIERRE
ONEPOINT

Cette année encore, le groupe de travail émetteur n'a pas manqué de sujets, travaillant avec le soutien des Groupes Experts OST (GEO), Assemblées (GEA) et Nominatif (GEN) sur des questions réglementaires et opérationnelles. L'objectif reste d'adopter une approche commune dans les échanges avec les acteurs du marché sur les différentes initiatives, qu'elles soient réglementaires, technologiques ou opérationnelles, susceptibles d'affecter la chaîne de valeur reliant les sociétés émettrices d'instruments financiers à leurs investisseurs. Les travaux ont porté sur la mise en œuvre de T+1, les impacts sur le traitement des titres nominatifs, le changement de norme ISO pour les OST, et les adaptations dans le traitement des Assemblées Générales.

Parmi les principaux sujets abordés par le GT Émetteurs, on note :

→ La tenue de registre de sociétés non cotées – RegistrAccess et l'initiative ShareHub

Le traitement des échanges d'information concernant les actionnaires de sociétés non cotées est un sujet d'attention majeur. Si RegistrAccess, en production depuis plusieurs années, apporte un début de réponse, l'initiative ShareHub, proposée par UPTEVIA, SLIB, UTOCAP et AXIOCAP, pourrait offrir une solution complète, pérenne et moderne pour le traitement des échanges pour les titres non cotés.

→ L'adaptation des flux d'information sur les actionnaires

La dématérialisation systématique de la transmission des convocations aux assemblées générales nécessite la connaissance par les émetteurs des adresses e-mail des actionnaires. Une étude et la mise en œuvre d'évolutions ont été menées tout au long de l'année par le Groupe Expert Nominatif. Des informations complémentaires sur les actionnaires seront insérées dans les Bordereaux de Référence Nominatives (BRN), pour une transmission au début de l'année par les teneurs de comptes des informations existantes, puis une intégration dans les flux en fin d'année 2025.

→ Le vote lors des Assemblées Générales

Plusieurs sujets sont à l'étude concernant les Assemblées Générales, parmi lesquels :

- L'instauration d'une Record Date 5 jours avant la date de l'assemblée, permettant aux établissements centralisateurs d'assurer la gestion des votes et le déroulement des AG dans les meilleures conditions possibles.

- La possibilité de voter à distance lors d'une Assemblée générale. Bien que le cadre réglementaire le permette, peu de sociétés émettrices utilisent cette possibilité.

- L'adaptation de la réglementation pour permettre la mise à disposition des actionnaires des documents nécessaires à la tenue des assemblées générales sous forme digitale par défaut, et non plus sous un format papier.

Ces travaux se poursuivront tout au long de l'année 2025, avec une attention particulière sur les sujets suivants :

→ La tenue de Registre des actionnaires de sociétés non cotées

En contribuant à la consolidation des solutions comme RegistrAccess, permettant aux entreprises non cotées et aux acteurs de marché de disposer d'une solution efficace et pérenne de tenue de registre et d'échange d'information sur les titres non cotés.

→ L'étude du traitement des fonds PERE
En examinant la pertinence de la solution ShareHub pour fluidifier les échanges d'information entre TCC et TDR sur la gestion de parts de fonds PERE non déposés chez un CSD.

→ Le suivi des impacts des projets Euronext concernant la convergence des CSD sur la gestion des titres nominatifs
En assurant une veille sur les impacts des projets Euronext sur la gestion des titres nominatifs et le rôle des agents d'émetteurs.

→ Les réflexions de Place sur le modèle Nominatif sur la zone ESES

En participant aux réflexions menées par Euroclear sur le modèle nominatif (BRN, BRS) en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

→ Le suivi des impacts du fractionnement des titres

En identifiant les impacts du fractionnement des titres en France sur la gestion des titres nominatifs.

Groupe Market Data

Market Data Relations Fournisseurs



Animateur :

Bertrand MALEFANT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Rédacteur :

Alexis DUEE

JULHIET STERWEN



Animateur :

Arnaud PAJON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Rédacteur :

Alexis DUEE

JULHIET STERWEN

L'année 2024 a été marquée par une activité dynamique et de nombreux enjeux impactant les market data, mêlant des horizons de temps différents, d'impact à court terme et de stratégie à plus long terme, en ligne avec les tendances de fond du marché.

DORA, MICA : de nouvelles réglementations à suivre

Porté par les enjeux de sécurité et la mise en œuvre de DORA, le groupe a partagé des approches liées à l'identification des fournisseurs de données critiques ou importants et les évolutions de contractualisation impliquées. Par ailleurs, la réglementation MICA et le développement des crypto-actifs ont permis de préciser les évolutions et l'approche des fournisseurs concernant la structuration des données pour ces titres digitaux.

L'Open data : une opportunité à ne pas négliger

La tendance à l'open data et l'étude de sources alternatives pour améliorer la qualité des données sur les fonds ont été au cœur des travaux. Les enjeux à venir sont nombreux, notamment avec le développement de l'Euro Consolidated Tape, la réglementation FIDA qui pourrait bouleverser les modèles existants et favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, ainsi que le développement des fonds de Private Equity et Real Estate (PERE) et leur commercialisation auprès des clients particuliers.

Et pour le court terme : PEA, Vivendi, etc.

Sans oublier le suivi des évolutions réglementaires impactant directement les market data, telles que les changements en 2024 des titres éligibles au PEA ou le cas complexe de l'action Canal+ suite à la scission de Vivendi. Les deux groupes de travail ont pris en

compte ces enjeux et évolutions, en s'adaptant, recherchant des pistes d'actions concrètes, partageant les bonnes pratiques et les problématiques rencontrées, tout en collaborant étroitement avec les data vendors pour garantir la disponibilité et la qualité des nouvelles données nécessaires au post-marché.

Activité 2024 des groupes

Les réalisations des Groupes de Travail en 2024 se répartissent sur cinq axes principaux :

→ L'analyse des offres de fournisseurs sur les données liées aux fonds et de la disponibilité des informations pour les fonds PERE (Private Equity Real Estate) Constatant la difficulté à obtenir des données sensibles de qualité, cette initiative a permis de mieux comprendre les attentes de chaque établissement, de sélectionner des data vendors spécialisés et de mener des échanges bilatéraux. Cette analyse a offert l'opportunité de découvrir les offres des fournisseurs, de mettre en lumière certaines spécificités et forces, et de proposer des pistes d'amélioration, tout en vérifiant le taux de couverture de chacun sur un échantillon de titres.

→ L'analyse collective des enjeux et actions pour maîtriser la gestion des market data

Le groupe a analysé les enjeux liés à la gestion des market data et proposé des actions pour mieux les maîtriser et les optimiser. Les membres ont travaillé ensemble pour identifier les défis communs et proposer des solutions innovantes (sources alternatives potentielles, etc.). Des retours d'expérience ont été partagés sur les changements d'approche de consommation de données des fournisseurs et le suivi de l'utilisation des données, notamment dans le cadre de tests.

→ Les échanges réguliers sur les actualités ayant un impact sur les market data Des échanges réguliers ont eu lieu pour



discuter des actualités, notamment :

- L'éligibilité au PEA ou PEA-PME de certains titres (BSA autonomes, Vivendi, Canal+, etc.) en lien avec les évolutions réglementaires.
- Le passage à T+1 aux USA et les premiers échanges sur le passage en Europe prévu pour le 11 octobre 2027 (source ESMA).
- Les enjeux liés aux titres non commercialisables en France auprès de clients particuliers, pour sécuriser le processus d'identification de ces titres, qu'ils soient adossés à de la crypto-monnaie ou non.
- La mise en œuvre de la réglementation DORA au sein des établissements, notamment sur les approches adoptées concernant l'identification des processus critiques ou importants, des fournisseurs de données liés, et les enjeux de contractualisation (clauses à mettre à jour, responsabilités, etc.).
- Les enjeux de FIDA et de l'open data avec une intervention extérieure de Juhiet Sterwen.
- Le suivi des offres de fournisseurs de données et rencontres avec les fournisseurs

Le groupe a suivi de près les offres des fournisseurs de données et organisé des rencontres pour discuter de leurs évolutions et des nouvelles offres disponibles. Par exemple, en lien avec SIX Financial Information, le groupe a bénéficié d'éclairages sur MICA, les crypto-actifs et l'offre de données liée, les évolutions concernant l'offre PGD (MiFID II et matrice EMT V4.2, titres Stellantis, Canal+, etc.), et discuté des projets structurants tels que la migration des data centers, afin d'anticiper les impacts et partager les retours d'expérience.

- Le suivi de l'actualité et collaboration avec d'autres associations et groupes

Feuille de route 2025 : Fonds, Réglementations et Open data

Pour 2025, les groupes de travail ont défini une feuille de route en lien avec le bu-

“ L'année 2024 a été marquée par une activité dynamique et de nombreux enjeux impactant les market data ”

reau et autres groupes et observatoires de France Post-Marché. Les thématiques identifiées incluent la poursuite des travaux sur les données des fonds, avec des échanges avec des fournisseurs du marché, ainsi que les pistes de collecte de données en open data à travers des échanges avec des acteurs du marché (Asset Managers par exemple) ou le régulateur. Le focus sur les données des fonds PERE sera également maintenu, en lien avec le groupe de travail dédié, pour soutenir le développement et la tendance à la 'retailisation' de ces fonds et la nécessité de collecter des données fiables et cohérentes.

Les évolutions réglementaires, notamment concernant DORA, FIDA ainsi que le passage à T+1 en Europe, seront également des sujets prioritaires. En outre, le groupe explorera les opportunités offertes par l'open data, notamment les données de la plateforme T2S et l'Eu-

ro Consolidated Tape, pour maintenir la compétitivité des établissements français en facilitant l'accès aux caractéristiques essentielles pour le dénouement des opérations et données sur les cours en Europe.

Enfin, les groupes continueront à suivre les sujets courants tels que les actualités impactant les market data et les évolutions sur les offres des principaux fournisseurs de données financières. Pour nos membres, les sujets sont nombreux, complexes, d'ordre stratégique et opérationnel. La valeur apportée par les groupes est précieuse par la veille active menée sur les sujets impactant les market data, les réflexions de fond, les actualités, les partages et retours d'expérience. En 2025, nous veillerons à maintenir ces apports tout en favorisant un maximum d'interactivité entre nos membres et autres groupes FPM.

Les Groupes de Travail Généraux

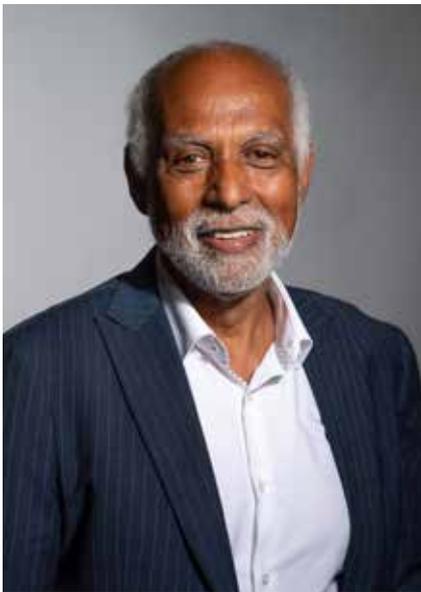
Ces groupes rassemblent des membres aux compétences diversifiées mais axées sur des thématiques essentielles pour l'avenir de nos métiers : l'innovation et les nouvelles technologies, et la formation.

Le groupe de travail sur l'Innovation et les Nouvelles Technologies a pour objectif de favoriser l'échange d'idées et de pratiques autour des dernières avancées technologiques et des innovations disruptives. Grâce à ces travaux, nous pouvons identifier des opportunités d'intégration de ces technologies dans nos activités, afin de rester à la pointe de notre secteur et de répondre aux besoins évolutifs de nos membres et de leurs clients.

Le groupe de travail sur la Formation se concentre sur le développement des compétences des futurs professionnels mais aussi sur la formation continue de nos membres. En mettant en lumière les meilleures pratiques et en concevant des programmes adaptés, nous visons à garantir que chacun ait accès aux ressources nécessaires pour se perfectionner et évoluer dans un environnement en constante mutation.

Nous vous invitons à rejoindre ces groupes de travail pour partager vos idées, vos expériences et vos expertises. Ensemble, nous pouvons bâtir une communauté forte et innovante, prête à relever les défis futurs et à saisir les opportunités qui se présentent à nous.

Formation



Animateur :

Henri MOCKA

Pour FRANCE POST-MARCHE

L'année 2024 a été marquée par une réflexion approfondie sur les défis auxquels nous sommes confrontés : Comment attirer davantage d'étudiants vers nos métiers ? Comment adapter nos formations aux évolutions rapides du marché, notamment avec l'essor de l'intelligence artificielle (IA) ? Ces questions ont été au cœur des actions du Groupe Formation.

La première action a été de recenser les besoins des recruteurs face aux transformations du secteur. Nous avons noté en particulier :

- La maîtrise des outils et méthodes actuels
 - Le développement de compétences diversifiées pour enrichir nos services
 - La compréhension des langues et des cultures pour s'adapter à un marché globalisé
 - La capacité à anticiper et satisfaire les nouvelles attentes des clients
 - La transmission du savoir et la fidélisation des talents
- Il était ensuite essentiel de connaître les attentes des étudiants :
- La responsabilisation en leur laissant l'opportunité de prendre des initiatives et des décisions.
 - La reconnaissance par la valorisation de leurs contributions.
 - L'utilisation de leurs compétences en leur confiant des missions en adéquation avec leurs formations et talents.
 - L'intégration des outils digitaux et de l'IA dans leurs apprentissages.
- Et celles des enseignants :
- L'actualisation régulière des contenus pédagogiques pour intégrer les nouvelles tendances et avancées technologiques
 - La proposition de formations modulables et évolutives permettant une adaptation rapide aux évolutions du secteur
 - La mise en place de collaborations avec les établissements pour garan-

tir une adéquation entre formation et exigences professionnelles

→ L'intégration d'approches interdisciplinaires et de projets concrets pour favoriser l'apprentissage appliqué

→ L'accompagnement des étudiants dans l'acquisition de compétences transversales essentielles

Les actions pour 2025

Pour répondre à ces défis, plusieurs initiatives sont en cours de planification :

→ Le suivi des Alumni avec la mise en place d'un réseau pour maintenir le lien avec nos anciens étudiants et professionnels, favorisant les échanges et les opportunités.

→ L'élaboration d'un Protocole d'Accord pour une collaboration avec les enseignants, partenaires universitaires et recruteurs afin d'adapter les programmes de formation aux besoins actuels du marché.

→ Le renforcement des Partenariats par la recherche d'actions avec les partenaires pour établir des échanges réguliers, alignés avec les attentes des étudiants et les besoins des recruteurs, avec des points d'échange notamment lors du séminaire annuel.

→ La mise à Jour du Guide FPM pour le rendre plus adapté aux étudiants en donnant une vue complète des métiers du Post-Marché. L'utilisation de l'IA générative est envisagée en partenariat avec le groupe Innovation Technologique, ainsi qu'une possible implication des étudiants sous la supervision de tuteurs opérationnels.

Les actions envisagées pour 2025 témoignent de notre engagement à adapter nos stratégies pour attirer et retenir les talents, tout en répondant aux besoins évolutifs du marché. La transmission des savoir-faire et la réponse aux besoins actuels restent au cœur de notre démarche. La collaboration entre les différents acteurs—enseignants, partenaires universitaires, recruteurs et étudiants—sera essentielle pour le succès de ces initiatives.

Innovation et Nouvelles Technologies



Animateur :
Frédéric BECK
BNP PARIBAS

Co-Rapporteurs :
Vincent MOREAU
AILANCY
Florian SOLINHAC
AILANCY

En 2024, le Groupe de Travail Innovation de France Post-Marché a continué d'explorer les nouvelles technologies et leur intégration dans l'écosystème post-marché. Trois axes ont structuré notre groupe : l'intelligence artificielle (IA), la blockchain et la tokenisation, ainsi que la veille réglementaire et technologique. Nos travaux se sont appuyés sur des expérimentations concrètes et des échanges approfondis avec des acteurs clés du secteur.

Intelligence Artificielle : de l'appropriation à l'expérimentation

L'IA générative a constitué un axe stratégique en 2024. En collaboration avec SLIB, nous avons testé les capacités d'un modèle pour analyser le corpus réglementaire de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et répondre à des questions spécifiques sur impacts. Cette expérimentation, menée en deux phases, a permis d'améliorer le modèle et d'obtenir une qualité d'analyse supérieure aux outils grand public.

Le Groupe a également rencontré plusieurs start-ups françaises innovantes dans le domaine de l'IA appliquée à la finance :

→ **LightOn** : spécialiste de l'IA avec sa plateforme Paradigm fournissant des solutions sur mesure, facilement intégrables dans les infrastructures des clients et garantissant la confidentialité des données.

→ **Datategy** : expert en IA dont la plateforme permet de couvrir l'ensemble du cycle d'un projet data, de la collecte des données au déploiement de modèles prédictifs.

En parallèle, une enquête de maturité sur l'adoption de l'IA dans le post-marché a été lancée, afin d'identifier les principaux cas d'usage et obstacles rencontrés par les institutions financières.

Tokenisation et DLT : une montée en puissance

L'année 2024 a confirmé l'accélération des travaux sur la blockchain et la tokenisation des actifs financiers. Un sous-groupe dédié au Régime Pilote a exploré les pistes pour faciliter et accélérer l'adoption de la tokenisation, avec notamment une analyse du potentiel des tokens non-natifs. Le Groupe a également suivi les avancées de l'Euro-système sur le règlement en Monnaie Numérique de Banque Centrale (MN-BC), tout en organisant en parallèle des échanges avec plusieurs entreprises de premier plan dans la tokenisation et la sécurité des actifs numériques :

→ **Kriptown** : une plateforme française de financement participatif basée sur la blockchain, permettant l'émission et l'échange de titres tokenisés pour les PME.

→ **Fireblocks** : un leader mondial en infrastructure de gestion et de sécurisation des actifs numériques, facilitant l'utilisation institutionnelle de la blockchain.

→ **Kaiko** : une solution spécialisée dans l'agrégation et l'analyse de données de marché sur les crypto-actifs, avec des solutions adaptées aux investisseurs institutionnels.

Veille réglementaire : un suivi stratégique des évolutions

L'année 2024 a été marquée par des avancées réglementaires majeures, nécessitant une veille constante de la part du Groupe :

→ **MiCA (Markets in Crypto-Assets)** : le cadre réglementaire européen sur les actifs numériques a franchi une étape cruciale avec la publication de plusieurs RTS (Regulatory Technical Standards) et ITS (Implementing Technical Standards), en préparation à son entrée en vigueur totale le 30 décembre 2024.

→ **AI Act** : l'adoption du règlement européen sur l'intelligence artificielle a été suivie de près, avec une intervention



d'expert sur son impact pour les acteurs du post-marché.

→ FIDA (Financial Data Access Regulation) et T+1 ont également fait l'objet d'échanges afin d'identifier les solutions technologiques permettant de faciliter la mise en conformité.

Perspectives 2025 : de nouvelles frontières pour l'innovation

L'année 2025 s'annonce comme une année d'approfondissement pour le Groupe de Travail avec plusieurs livrables clés en perspective :

→ Une étude approfondie sur l'adoption de l'IA dans le post-marché, avec une cartographie des cas d'usage et des barrières à la mise en œuvre.

→ Un bilan des initiatives blockchain dans l'écosystème financier et l'analyse des perspectives de développement du secteur.

→ Une note de recommandations stratégiques pour faciliter le développement de la tokenisation des actifs, tenant compte des avancées réglementaires et technologiques.

Par ailleurs, le Groupe s'ouvrira à de nouveaux domaines d'innovation, notamment l'informatique quantique, dont les applications potentielles pour la sécurité des transactions et l'optimisation des opérations financières commenceront à être explorées.

Grâce à une ambition toujours plus forte et une approche pragmatique, le Groupe de Travail Innovation reste au cœur des transformations stratégiques du post-marché.



**En 2024, le
Groupe de Travail
Innovation
de France
Post-Marché
a continué
d'explorer
les nouvelles
technologies
et leur
intégration dans
l'écosystème
post-marché.**



Communication



La coordination éditoriale pour la réalisation de ce rapport annuel, a été assurée en étroite collaboration avec les membres permanents de France Post-Marché et le Groupe Communication.

Ce groupe a aussi poursuivi ses travaux sur l'évolution du format du site internet afin d'en garantir l'ergonomie et la clarté, tout en définissant les formats éditoriaux et les types de contenus à publier, afin d'assurer une information structurée, accessible et conforme aux attentes des membres de France Post Marché.

Par ailleurs, la communication digitale s'est renforcée sur LinkedIn, garantissant une présence dynamique et cohérente avec l'ensemble des actions et des événements. N'hésitez pas à vous abonner à notre page LinkedIn et à consulter régulièrement notre site afin d'être au plus près de l'actualité de notre association et des métiers du post marché.

Animateur :

Olivier BYL

CREDIT AGRICOLE TITRES

Rédacteur :

Isabelle DECIRON

FRANCE POST-MARCHÉ

Membres des Groupes et Observatoires

ADMINISTRATION DE FONDS

ANIMATEUR: JOEL CUNIN BNP PARIBAS
RAPPORTEUR: JULIEN DE ROQUETTE-BUISSON AILANCY
AZIZ ADDA SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
STEPHANE BALBON CIC MARKET SOLUTIONS
MEHDI BEDJAOUI BNP PARIBAS
JULIEN BONNET SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
ERIC CARLIER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
ANOUSONE CHOUNRAMANY BNP PARIBAS
ANNE DE NONANCOURT EFA
MARIE-CLAIRE DE SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
CÉCILE DEMOUY EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
FRANÇOIS DEPEUILLE BNP PARIBAS
JARNAIL DHANVIR SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
SABRINA DI BERNARDO BNP PARIBAS
ERIC DIEZ DE THERAN BNP PARIBAS
DIDIER DOTTER CM ASSET MANAGEMENT
NATHALIE DUPARC CACEIS INVESTOR SERVICES
CATHERINE DURAND CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CAROLINE FRANCONIN BNP PARIBAS
FRANCIS GARDAIRE SMA
ISABELLE GATEAU SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
YVES GAVEAU CACEIS INVESTOR SERVICES
MARIE-HÉLÈNE GEOFFROY ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
AÏCHA GHOMRI CACEIS
STÉPHANE GWINNER CREDIT MUTUEL
THIERRY HAËNER CACEIS INVESTOR SERVICES
JEAN-CLAUDE LACOUR SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
SHUJIA MAO BNP PARIBAS
MATHIEU MARIE BNP PARIBAS
ROMAIN MASSONNET BNP PARIBAS
PAULO NETO STATE STREET BANK
ELODIE PAPOUNAUD EFA
MAXIME PERRIN JP MORGAN
JOËL RELVAS BNP PARIBAS
NATHALIE ROBIN STATE STREET
LUIS RODRIGUES CIC
NATHALIE SIDZINA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
ESTHER SKRHAK ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
CÉLINE SOLIVELLAS ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
ANABELLE SOULEZ STATE STREET
VIVIEN TROCHERIE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

C3P

ANIMATEUR: SYLVIE BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
RAPPORTEUR: FRANCK TURPIN COGNIZANT CONSULTING
DAVID ABINAL LA BANQUE POSTALE
ERIC BEY EURONEXT
PIERRE NICOLAS BISSONNET LSEG
OLIVIER BYL CREDIT AGRICOLE TITRES
PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

VÉRONIQUE DANG-VU PROCAPITAL
GAEL DAVID BNP PARIBAS
CAROLINE DEROCLE EUROCLEAR
RAPHAEL DUFAURE BANQUE DE FRANCE
JEAN PIERRE GANDOIS HSBC CONTINENTAL EUROPE
ISABELLE GATEAU SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
LUBA GUEORGUEVA CREDIT MUTUEL
JEAN-PIERRE KLAK STATE STREET
SAMI LAIB CACEIS
SYBILLE LERICHE HSBC CONTINENTAL EUROPE
FABRICE NOVEL CITI
SABINE NUNGUET BPCE
SYLVIE OLIVIER BPCE
MARINE REBUFFE CREDIT AGRICOLE TITRES
ELZBIETA ROULEAU BANQUE DE FRANCE

COMMUNICATION

ANIMATEUR: OLIVIER BYL CREDIT AGRICOLE TITRES
RAPPORTEUR: ISABELLE DECIRON FRANCE POST-MARCHE

LISA BECU LETOURNEAU CREDIT AGRICOLE TITRES
MYRIAM DANA-THOMAE FRANCE POST-MARCHE
HENRI MOCKA POUR FRANCE POST-MARCHE
MARIE-NOËLLE POINTARD POUR FRANCE POST-MARCHE
SYLVIE RENEAU CREDIT AGRICOLE TITRES

CONSERVATION

ANIMATEUR: PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
RAPPORTEUR: ARMAND AFFORTIT FRAME ADVISORY
RAPPORTEUR: PIERRE MONTEILLARD FRAME ADVISORY

DAVID ABINAL LA BANQUE POSTALE
LIONEL BARTHELEMY UPTEVIA
ÉRIC BEY EURONEXT
MARIE-CHRISTINE BLANCHE BANQUE DE FRANCE
MAXIME BOCHE EUROCLEAR
INGRID BUDET PROCAPITAL
OLIVIER BYL CREDIT AGRICOLE TITRES
FRANÇOIS-DANIEL CASTELLANI BANQUE DE FRANCE
YVES COLLET CREDIT AGRICOLE TITRES
SANDRINE CORDELIER CACEIS
SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
EMMANUEL DE FOURNOUX AMAFI
CALISTA DOUCET EUROCLEAR
AMÉLIE DROMAIN DEUTSCHE BANK
XAVIER DUCAY-LAURENT PROCAPITAL
VINCENT DUMONT CREDIT AGRICOLE SA
CHRISTOPHE DURAND CIC MARKET SOLUTIONS
CEDRICK EMMENECKER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
CATHERINE FALCONE CLEARSTREAM
FRÉDÉRIC GERMAIN EUROCLEAR

Membres des Groupes et Observatoires

BENOIT GREVIN BNP PARIBAS
LUBA GUEORGUEVA CREDIT MUTUEL TITRES
NICOLAS GUERIT ODDO BHF
PAOLO GUIA CLEARSTREAM
CONSTANTIN KANTARIDIS EURONEXT
JEAN-PIERRE KLAK STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH
MATHIAS LEVARD BPCE
BERTRAND MALÉFANT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
FRANCK MICHOT BNP PARIBAS
PHILIPPE MONTEAN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
SABINE NUNGUET BPCE
SYLVIE OLIVIER BPCE
DANIEL PASCAUD CACEIS
MANON PASQUELIN EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
STÉPHANE PEARD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
CLÉMENCE PERRET BANQUE DE NEUFLIZE OBC
MARIANNE PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
ALEXANDRA ROCHE CITI
ALAIN ROCHER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
MARC SAFA STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH
DANIEL SHAMIR BNY MELLON
JÉRÔME THIERRY CREDIT AGRICOLE TITRES
THIERRY VIAROUGE LA BANQUE POSTALE

CSV

ANIMATEUR: MURIEL DESZILBEREKY ANSA
ANIMATEUR: RICHARD ROGER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
RAPPORTEUR: EMMANUEL DE CURSAY CURSAY CONSULTING

EMMANUEL BAROUTI UPTEVIA
LIONEL BARTHELEMY UPTEVIA
SERGE BLANC FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ACTIONNAIRES SALARIÉS ET ANCIENS SALARIÉS - ASSACT SG
VALENTINE BONNET AFG
MICHEL BOUTILLIER UNIVERSITÉ PARIS-OUEST NANTERRE LA DÉFENSE
FRANÇOIS CANAVAGGIO VIVENDI
PIERRE CARLIN UPTEVIA
HERVÉ CHEFDEVILLE APAI
PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
JÉRÉMIE CREANGE AIR LIQUIDE
ODILE DE BROSSES ASSOCIATION FRANCAISE DES ENTREPRISES PRIVEES
ODILE DUC CLIFF
ANNE GAINARD PLACE DES INVESTISSEURS
OLIVIA GUILLAUME SODEXO
BRIGITTE LETACON BPCE
ANTHONY MARTIN UPTEVIA
CHARLES PARIS DE BOLLARDIERE TOTAL
PATRICK RENARD AIR LIQUIDE
SÉBASTIEN RUIZ PALMER MEDEF
CAROLINE WEBER MIDDLENEX

DÉPOSITAIRES

ANIMATEUR: CORINNE SOCHA CACEIS
RAPPORTEUR: MARIE-THÉRÈSE AYCARD AILANCY

EMETTEURS

ANIMATEUR: LIONEL BARTHELEMY UPTEVIA
RAPPORTEUR: OLIVIER PIERRE ONEPOINT

PIERRE CARLIN UPTEVIA
PATRICK CIARAVINO SLIB
PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
SIMON DE CHARENTENAY AXIOCAP
CALISTA DOUCET EUROCLEAR
XAVIER DUCAY-LAURENT PROCAPITAL
CHRISTOPHE DURAND CIC MARKET SOLUTIONS
ARTHUR HAAS EURONEXT
CONSTANTIN KANTARIDIS EURONEXT
ANNE-LAURE MARTINON AIR LIQUIDE
RICHARD ROGER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
THIERRY VIAROUGE LA BANQUE POSTALE

FLUX ET STOCKS OPC

ANIMATEUR: MORGANE SEVENO SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
RÉDACTEUR: PIERRE MONTEILLARD FRAME ADVISORY

STEPHEN ALLAHVERDIAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
SAMIHA BEJAOU BNP PARIBAS
INGRID BUDET PROCAPITAL
GUILLAUME CAPRON CREDIT AGRICOLE TITRES
ERIC CARLIER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
FRANÇOIS-XAVIER COURTET BNP PARIBAS
ALEXANDRE DESCHAETZEN EUROCLEAR
CÉLINE DENAIS SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
ADIL DRAOUI ALLFUNDS BANK
CÉDRICK EMMENECKER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
DAVID ESNAULT ODDO
FRANCIS GARDAIRE SMA
NICOLAS GUERIT ODDO
CHRISTOPHE GURCIYAN SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
MATTHIEU HISSLER CM-CIC TITRES
YANN KOUKKA ODDO
ÉRIC LEBRUN EUROCLEAR
BRUNO MARETTI BPCE
MATTHIEU PARIS CACEIS
ANTHONY PEPE ALLFUNDS BANK
CÉDRIC PEREZ BNP PARIBAS
MARIANNE PERSOUYRE ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

ALDRIC POURON PROCAPITAL
VIERA RAHARIJAONA EUROCLEAR
SÉBASTIEN RENAULT STATE STREET BANK
MIKAEL ROBERT BPCE
YANN SCHMITT CLEARSTREAM
YACINA SEHIL CACEIS
MOUSSA YADJEL ALLFUNDS BANK

FORMATION

ANIMATEUR: HENRI MOCKA POUR FRANCE POST-MARCHE

ALEXIS ADAMOFF BPCE EUROTITRES
JEANNE AURIAC AMAFI
KARIMA BENLAHCENE BNP PARIBAS
OLIVIER DUPUICH FRANCE POST-MARCHE
SANDRA KIEFFER CM – CIC TITRES
MARIE POINTARD POUR FRANCE POST-MARCHE
BERTRAND RIMBAULT BPCE EUROTITRES
ALAIN ROCHER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
BRUNO VAILLANT CACEIS

GEN

ANIMATEUR: SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
RAPPORTEUR: DOMINIQUE MARIE ONEPOINT

DAVID ABINAL LA BANQUE POSTALE
PATRICE ASTEZAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
SYLVAIN BERTRAND CREDIT AGRICOLE TITRES
REGIS BONNAUD UPTEVIA
OLIVIER BYL CREDIT AGRICOLE TITRES
SABRINA CASTEL SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
MICHEL CHAPUT CITI
EMMANUEL CHEVALIER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
JÉRÉMIE CREANGE AIR LIQUIDE
CALISTA DOUCET EUROCLEAR
XAVIER DUCAY-LAURENT PROCAPITAL
CHRISTOPHE DURAND CIC
CATHERINE FALCONE CLEARSTREAM
LOIC GERGAUD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
CLÉMENT GINER BNP PARIBAS
THIERRY LAURIN CREDIT MUTUEL TITRES
VIRGINIE LE NECH CACEIS
CÉLINE MAKANAKI EUROCLEAR
HÉLÈNE MARIE UPTEVIA
ANNE LAURE MARTINON AIR LIQUIDE
JÉRÔME NAHON CACEIS
STEPHANE PEARD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
ALEXANDRE PIMENTA BNP PARIBAS

LANDRY PONTRoue CREDIT AGRICOLE TITRES
BÉATRICE ROBIN BPCE
ALEXANDRA ROCHE CITI
RICHARD ROGER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
CÉDRIC SAULNIER CIC

GEO

ANIMATEUR: OLIVIER BYL CREDIT AGRICOLE TITRES
ANIMATEUR: SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
ANIMATEUR: ALEXANDRA ROCHE CITI

SANDRA ABOUTBOUL EUROCLEAR
MAUD BLANCHET CREDIT AGRICOLE TITRES
NATHALIE CAPREDON BACHARI LCH
PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
ADELINE DORE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
CHRISTOPHE DURAND CIC MARKET SOLUTIONS
CATHERINE FALCONE CLEARSTREAM
SÉBASTIEN FRÉMAUX CREDIT AGRICOLE TITRES
CLÉMENT GINER BNP PARIBAS
ARTHUR HAAS EURONEXT
JULIE HEBERT BNP PARIBAS
FRÉDÉRIC HERMENT CIC MARKET SOLUTIONS
PAUL ROMAIN HIOBA EUROCLEAR
BENOIT HOUSSARD CACEIS
BRUNO HUET SIX FINANCIAL INFORMATION
MARIA IVANOVNA – LANGOUCHE BNY MELLON
CHRISTEL JUSTE CM – CIC TITRES
CONSTANTIN KANTARIDIS EURONEXT
VANESSA LEJEUNE BORDELON BNP PARIBAS
SERGE MAREIX LA BANQUE POSTALE
ANNE LAURE MARTINON AIR LIQUIDE
ISABELLE OHANIAN CM – CIC TITRES
SYLVIE OLIVIER BPCE EUROTITRES
DAVID PASQUALE UPTEVIA
STÉPHANE PEARD SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
VALÉRIE PUZIO UPTEVIA
AXELLE QUASH BNP PARIBAS
AURÉLIE SAVREUX UPTEVIA
FLORENCE VAPPÉREAU UPTEVIA

GLF CSDR-SE

ANIMATEUR: SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
RAPPORTEUR: DOMINIQUE MARIE ONEPOINT

PATRICE ASTEZAN ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
LIONEL BARTHELEMY UPTEVIA
CHRISTOPHE BERTRAND CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
PIERRE-NICOLAS BISSONNET LSEG

Membres des Groupes et Observatoires

SYLVIE BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

GAËL DAVID BNP PARIBAS

AMÉLIE DROMAIN DEUTSCHE BANK

LUC-ARIF FETNAN COGNIZANT CONSULTING

LUBA GUEORGUEVA CM-CIC

MATHILDE JOANNET EUROCLEAR

ARNAUD JOCHEMS CLEARSTREAM

MURIEL MATHIEU CACEIS

FABRICE NOVEL CITI BANK

SYLVIE OLIVIER BPCE

DANIEL PASCAUD CACEIS

FRÉDÉRIC PLANET NATIXIS

MARIE-PIERRE QUANTIN BNP PARIBAS

MATHILDE SCHULLER BNP PARIBAS

INNOVATION

ANIMATEUR: FRÉDÉRIC BECK BNP PARIBAS

RAPPORTEUR: VINCENT MOREAU AILANCY

RAPPORTEUR: FLORIAN SOLINHAC AILANCY

DAVID ABINAL LA BANQUE POSTALE

ERON ANGELE CACEIS

CHRISTOPHE BERTHE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

PATRICK CIARAVINO SLIB

NATACHA DEZERT BNP PARIBAS

JEREMY FERASSE PROCAPITAL

LUBA GUEORGUEVA CREDIT MUTUEL TITRES

GABRIEL HANOTEAU SLIB

CHRISTIAN LAMOUREUX PROCAPITAL

DAVID LEBLACHE EURONEXT

LAURENT PLUMET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

PIERRE-DOMINIQUE RENARD BANQUE DE FRANCE

ALAIN ROCHER SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

CÉCILE THEULLE EUROCLEAR

MARCHÉ ACTIONS

ANIMATEUR: EMMANUEL DE FOURNOUX AMAFI

ANIMATEUR: FABRICE NOVEL CITI

RAPPORTEUR: THOMAS FOSSIER COGNIZANT CONSULTING

ERIC BEY EURONEXT

SYLVIE BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

HAROUN BOUCHETA BNP PARIBAS

FRANÇOIS DE LARD GILBERT DUPONT

CAROLINE DEROCLE EUROCLEAR

QUEPHUONG DU FOURNET SOCIETE GENERALE

DELPHINE FEYRIT LCH

PASCAL INACIA CREDIT MUTUEL CIC

HÉLÈNE JOUAN ODDO BHF

SERGE MARTEL ODDO BHF

FRÉDÉRIC MESNIÈRE CREDIT MUTUEL CIC

DIANA SAFARYAN AMAFI

MATHILDE SCHULLER BNP PARIBAS

CHRISTIAN SIMONET EURONEXT

DAMIEN VEILLARD BNP PARIBAS

SÉBASTIEN VILEDIEU DE TORCY SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MARKET DATA

ANIMATEUR: BERTRAND MALÉFANT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR: ALEXIS DUEE JULHIET STERWEN

AIME JUNIOR PRECIEUX BASSOUAMINA LOUHO CACEIS

FLORENT BOUCHERON CACEIS

THIERRY COATARMANACH CREDIT AGRICOLE TITRES

MURIELLE COFFINET EURO-INFORMATION - CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

ALEXANDRA DAVIGNON CREDIT MUTUEL TITRES

LAURENT DIXNEUF CREDIT MUTUEL TITRES

NICOLAS GODFRIN CACEIS

PASCAL LOR BNP PARIBAS

LAURENCE PAILLARD BNP PARIBAS

ARNAUD PAJON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

ERWAN RAY CREDIT AGRICOLE TITRES

SOPHIE SCHUMACHER EURO-INFORMATION - CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

STEPHAN WOURMS EURO-INFORMATION - CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

MARKET DATA RELATIONS FOURNISSEURS

ANIMATEUR: ARNAUD PAJON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR: ALEXIS DUEE JULHIET STERWEN

FLORENT BOUCHERON CACEIS

ANNE BOUCHET SIX FINANCIAL INFORMATION

THIERRY COATARMANACH CREDIT AGRICOLE TITRES

MURIELLE COFFINET EURO-INFORMATION - CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

ALEXANDRA DAVIGNON CREDIT MUTUEL TITRES

LAURENT DIXNEUF CREDIT MUTUEL TITRES

ALEXIS DUEE JULHIET STERWEN

HUGUES GARCIA SIX FINANCIAL INFORMATION

NICOLAS GODFRIN CACEIS

SANDRA GOSSELIN BPCE EUROTITRES

BRUNO HUET SIX FINANCIAL INFORMATION

DAVID LAMBOUL CACEIS

PASCAL LOR BNP PARIBAS

PIERRE LOYER BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES

MARJORIE MACQUART SIX FINANCIAL INFORMATION

BERTRAND MALÉFANT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

EMMANUEL MARLE SIX FINANCIAL INFORMATION

FABIEN MAUDUIT SIX FINANCIAL INFORMATION

ARNAUD PAJON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

ERWAN RAY CREDIT AGRICOLE TITRES

SOPHIE SCHUMACHER EURO-INFORMATION - CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

STEPHAN WOURMS EURO-INFORMATION - CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

MIG

ANIMATEUR: PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR: ARMAND AFFORTIT FRAME ADVISORY

SANDRA ABOUTBOUL EUROCLEAR

JEANCHRISTIAN AUBERT BPCE

LIONEL BARTHELEMY UPTEVIA

HELENA BASTOS BNP PARIBAS

PIERRE BERGER BANQUE DE FRANCE

ERIC BEY EURONEXT

MAXIME BOCHE EUROCLEAR

OLIVIER BYL CREDIT AGRICOLE TITRES

PIERRE CARLIN UPTEVIA

ISABELLE CASTETS CACEIS

CORINNE CHERY SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

STEPHANIE CLARK FISCHER BNP PARIBAS

CHRISTOPHE CLEMENCEAU CACEIS

SEBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA

OLIVIER DE BROSSES AFEP

ERIC DEROBERT CACEIS

LAURENT DOUSSET SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

AMELIE DROMAIN DEUTSCHE BANK

RAPHAEL DUFAURE BANQUE DE FRANCE

CHRISTOPHE DURAND CIC MARKET SOLUTIONS

KAMAL ELHAJJI CACEIS

SEBASTIEN FRÉMAUX CREDIT AGRICOLE TITRES

SILVIA GABRIELI BANQUE DE FRANCE

LUBA GUEORGUEVA CM CIC

CHRISTIAN GUIBERT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

ARMAND JULLIEN SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

VANESSA LEJEUNE BORDELON BNP PARIBAS

PIERRE MARSAL AVOCATLINE

ANTHONY MARTIN UPTEVIA

ELIANE MEZIANI CACEIS

SYLVIE OLIVIER NATIXIS

DAVID PASQUALE UPTEVIA

ALEXANDRA ROCHE CITI

MOC

ANIMATEUR: GAËL DAVID BNP PARIBAS

RAPPORTEUR: THOMAS FOSSIER COGNIZANT CONSULTING

KHALID BAABOUZ JP MORGAN

JEAN-CHRISTOPHE BORDINO AGENCE FRANCE TRESOR

SARA BOUKDIR JP MORGAN

NICOLAS DEFOUG LCH

CAROLINE DEROCLE EUROCLEAR

ALEXANDRE DJEROUITI SOCIETE GENERALE

WYMAN DORVILLE BANQUE DE FRANCE

CHRISTOPHE GENESTET BANQUE DE FRANCE

ARIEL LELLOUCHE HSBC CONTINENTAL EUROPE

GWENNAELLE LEPINE SOCIETE GENERALE

STÉPHANE MAGADOUX BANQUE DE FRANCE

ISAAC MBABA NATIXIS

MAROUANE MTIMET CREDIT AGRICOLE CIB

DANIEL MUREDDU CLEARSTREAM

BÉATRICE PEREGORT CACEIS

FRÉDÉRIC PLANET NATIXIS

MARIE-PIERRE QUANTIN BNP PARIBAS

ALEXANDRA ROCHE CITI

MATHILDE SCHULLER BNP PARIBAS

JÉRÔME WALTER EUROCLEAR

AMÉLIE ZARSKÉ BNP PARIBAS

OBSERVATOIRE CONFORMITÉ

ANIMATEUR: MARIE MARION CACEIS

RAPPORTEUR: FLORENCE CARRÉY

ROBERT-MICHAEL ABLIN LA BANQUE POSTALE

DOUNIA ALLALI HSBC CONTINENTAL EUROPE

FLORENCE ARDITO CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

JEAN-PAUL BOURDET BPCE

DAVID CLEMENT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

ANTOINE-ROMAIN CLUGNY STATE STREET BANK INTERNATIONAL

LAETITIA COLOMBANI EUROCLEAR

CHRISTIAN DE BEAUFORT SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

MARIE-CLAIRE DE SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE

VINCENT DEFFONTAINES CREDIT AGRICOLE TITRES

JULIE DUGOURGEOT AMAFI

DIDIER EYRAUD BNP PARIBAS

DIMITRI FEXIS GROUPE SMA

PHILIPPE GALLOT PROCAPITAL

CHARLES GARD CACEIS

ISABELLE GATEAU SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

MANUEL GONZALEZ ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

NATHALIE GRAND'HOMME BPCE

NICOLAS HENAUULT HSBC CONTINENTAL EUROPE

TALA IBRAHIM HSBC CONTINENTAL EUROPE

DELPHINE JUJY BPCE

AUDE LEVANT CACEIS

NIENEKE LIGTELJN BANQUE HOTTINGUER

FRÉDÉRIC MUSIALEK BNP PARIBAS

CLAIRE PELLINGHELLI CREDIT AGRICOLE TITRES

JOËL PIGEON UPTEVIA

CÉLINE PIRIOU PROCAPITAL

MARINE REBUFFE CREDIT AGRICOLE TITRES

JÉRÉMY SINTES ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

PASCAL SIONNEAU CM-CIC

ALIZÉE VAN DEN SCHRIECK ADAN

MARC VEYRIERE SOCIETE GENERALE

RAMONA YAMANI BPCE

Membres des Groupes et Observatoires

OBSERVATOIRE FISCALITÉ

ANIMATEUR: VINCENT DUMONT CREDIT AGRICOLE SA

SOFIA BATTENINI-REYDON BNP PARIBAS
CÉLINE BERNARDIN BANQUE PALATINE
LAURENCE BONNOT ROMANOFF SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
MARIE BOURION BNP PARIBAS
FRANÇOIS-DANIEL CASTELLANI BANQUE DE FRANCE
MYRIAM CHOUCROUN CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
MAËLLE CIVRAN LAZARD FRERES
SANDRINE COHEN BNP PARIBAS
YVES COLLET CREDIT AGRICOLE TITRES
ERIC COLONO ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
JULIEN DEAN CACEIS
NATASHA DEAR HSBC CONTINENTAL EUROPE
MAGUETTE DIOUF AMAFI
ENGUERRAND DUBROCA LCL
CAROLINE DUMENIL ODDO
NAJIM EL ATTAHI LCL
CEDRICK EMMENECKER EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)
ELIANA GARAU BNP PARIBAS
JEAN-MARC GOBERT CREDIT MUTUEL
VICTOIRE GRIFFON CM-CIC TITRES
SERGE-PHILIPPE IBINGA BPCE
ANGELIQUE LACHENS-JOERGER CACEIS INVESTOR SERVICES
JUSTINE LAFITE LCL
SOPHIE LANCELOT LA BANQUE POSTALE
MAGUETTE LEYE MEESCHAERT GESTION PRIVEE
ROZENN LOUVEL PROCAPITAL
LEILA MAJED SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
PIERRE MARCZEWSKI CACEIS
ERIC MAREGA EUROCLEAR
CHRISTIAN MEYER OCBF
DIANE NDONGO UBS FRANCE
FABRICE NOVEL CITI BANK
RENEE PARIS DEUTSCHE BANK
ANNE-SOPHIE PELTIER BANQUE PALATINE
NATALIYA PELYPAS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
HUGUES PERDRIEL VAISSIERE LAZARD FRERES
MARIE PLATEAUX BNP PARIBAS
BEATRICE RAFFIN BNP PARIBAS
LAURENCE RICHY BPCE
MIREILLE SACRIPANTI SIX FINANCIAL INFORMATION
CAROLINE SAJA SIX FINANCIAL INFORMATION
CYRIL SALESSES CCF
DANIEL SHAMIR BNY MELLON
ROMAIN STARCELLI UPTEVIA
NATHALIE VALLUIS CABINET VALLUIS
ANNISSA ZEMMOURI CREDIT AGRICOLE TITRES

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL

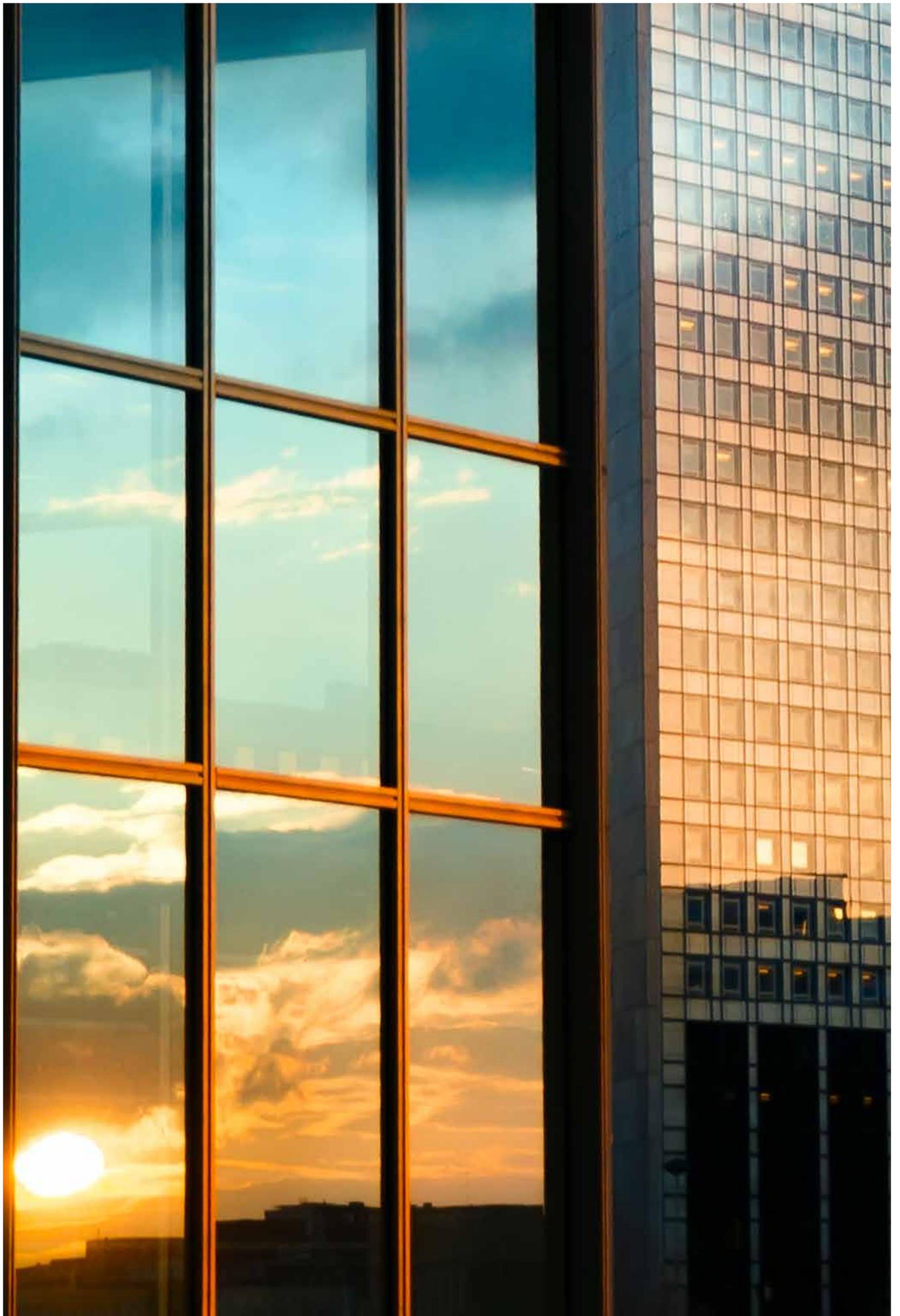
ANIMATEUR: HAROUN BOUCHETA BNP PARIBAS

FRÉDÉRIC BECK BNP PARIBAS
SYLVIE BONDUELLE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
PIERRE COLLADON SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
THIEBALD CREMERS AMAFI
MYRIAM DANA-THOMAE FRANCE POST MARCHE
GAËL DAVID BNP PARIBAS
MARIE-CLAIRE DE SAINT-EXUPERY SOCIETE GENERALE
ERIC DEROBERT CACEIS
VINCENT DUMONT CREDIT AGRICOLE SA
CAROLINE FRANCONIN BNP PARIBAS
MIREILLE GALEAZZI EUROCLEAR
SHUJIA MAO BNP PARIBAS
DAVID POIRIER SOCIETE GENERALE
DANIEL SHAMIR BANK OF NEW YORK MELLON
CORINNE SOCHA CACEIS
PHILIPPE STOLL CREDIT MUTUEL
DAMIEN VEILLARD BNP PARIBAS

OBSERVATOIRE JURIDIQUE

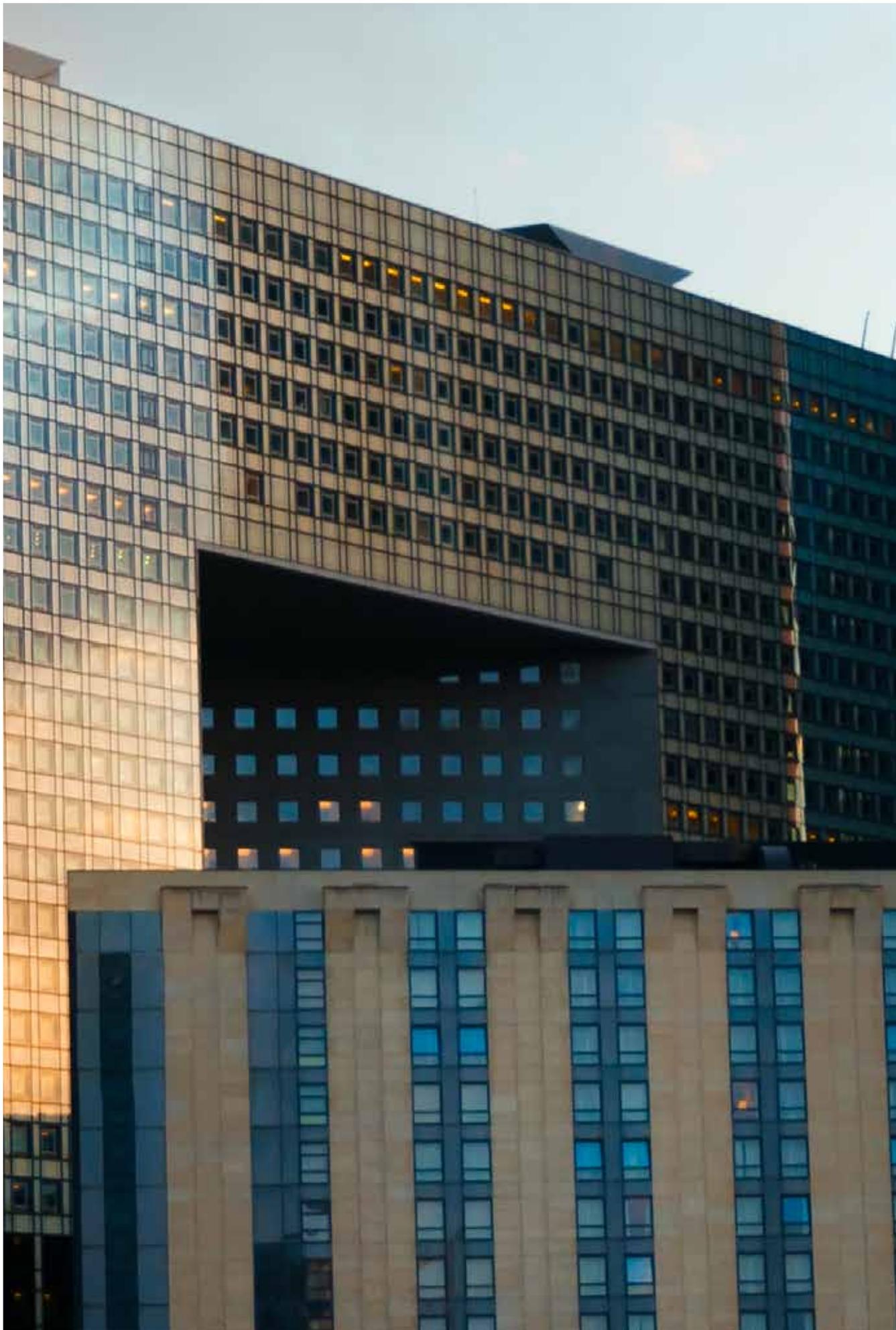
ANIMATEUR: DAVID POIRIER SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

NOVRUZ ALIYEV PROCAPITAL
ANTOINE-ROMAIN CLUGNY STATE STREET BANK INTERNATIONAL
SÉBASTIEN COURTELLEMONT UPTEVIA
THIEBALD CREMERS AMAFI
OLIVIER DUDOUIT EURONEXT
ANGÉLIQUE FAVALORO CREDIT MUTUEL
MÉLANIE GARNIER ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
CÉCILE GUILLOT PROCAPITAL
ALEXANDRE HAFFNER CACEIS BANK
GAELE LAVOCAT BANQUE RICHELIEU
JENNIFER MAZUR CREDIT MUTUEL TITRES
MARIE MARION CACEIS
MARIE-NOELLE MERLINO NATIXI
ERIC PAILLOT CIC
FANNY PALMIÉRI EUROCLEAR
LYDIA PERRIER CCF
STÉPHANE PLAIS PROCAPITAL
LUDIVINE POLÈRE OCBF
SAULÉRAUDAITE BPCE
VINCENT TARALLO CCF
ALICE THERET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
JULIEN THERY CACEIS BANK
FANNY THOMAS CACEIS BANK
FABIEN ZEBROWSKI CREDIT AGRICOLE TITRES
KAMEL ZEGGAI BNP PARIBAS



Membres France Post-Marché

ABN AMRO BANK NV - Amsterdam	INFOGREFFE
ABN AMRO BANK NV - Paris	INTER INVEST
AILANCY	IZNES
AIR LIQUIDE S.A.	JPMORGAN SECURITIES PLC
ALLFUNDS	LA BANQUE POSTALE
ALLIANZ BANQUE	LAZARD FRERES BANQUE
AMAFI	LCH.CLEARNET SA
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	LIQUIDSHARE
BANQUE DE FRANCE	MEESCHAERT GESTION PRIVEE
BANQUE HOTTINGUER	NATIXIS SA
BANQUE NEUFLIZE OBC	OCBF
BANQUE PALATINE	ODDO BHF
BANQUE RICHELIEU FRANCE	ONEPOINT
BEAM SAGALINK	PROCAPITAL
BNP PARIBAS	REGULATION PARTNERS
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
BOUYGUES	SIX FINANCIAL INFORMATION
BPCE	SLIB
CACEIS	SOCIETE GENERALE
CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	STATE STREET BANK INTERNATIONAL GmbH PARIS
CAPGEMINI INVENT	BRANCH
CITIBANK EUROPE PLC - FRENCH BRANCH	SWIFT FRANCE SAS
CLEARSTREAM BANKING	SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS FRANCE	THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
SAS	UBS SECURITIES FRANCE SA
CREDIT AGRICOLE TITRES	UPTEVIA
CREDIT FONCIER	VERMEG
CREDIT MUTUEL ARKEA	
CREDIT MUTUEL TITRES	MEMBRES ASSOCIÉS
DELOITTE CONSEIL	ADAN
DEUTSCHE BANK AG	PARIS EUROPLACE
EDMOND de ROTHSCHILD (France)	ICMA
EUROCLEAR FRANCE	
EURONEXT PARIS S.A.	ÉCOLES / UNIVERSITÉS
EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE	
FRAME ADVISORY	CY Cergy Paris Université
GIDE LOYRETTE NOUËL AARPI	NEOMA Business School
GRESHAM BANQUE	Paris School of Business
GROUPE CREDIT AGRICOLE	Université de Caen Normandie
GROUPE SMA - INVESTIMO	Université Lumière Lyon 2
HSBC CONTINENTAL EUROPE	IUT Lumière Lyon 2



Glossaire

ACI-AFTB : Association du Forex et des Trésoriers de Banque

ADL : Anti-Dilution Levy ou droits ajustables (Mécanismes de liquidité)

AFG : Association Française de la Gestion financière

AG : Assemblée Générale

AIFMD : Alternative Investment Fund Managers Directive

AMAFI : Association française des marchés financiers

AMF : Autorité des Marchés Financiers

AMI-SeCo : Groupe consultatif sur les infrastructures de marché pour les valeurs mobilières et les garanties

AML : Anti Money Laundering désigne dans le secteur financier, les mesures et réglementations mises en place pour détecter, prévenir et décourager le blanchiment d'argent

ASPIM : Association Françaises des Sociétés de Placement Immobilier

BCBS : Basel Committee on Banking Supervision

BCE : Banque Centrale Européenne

BITCOIN : Actif virtuel - Cryptomonnaie

Blockchain : Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle

BOFiP : Bulletin Officiel des Finances Publiques

BORSA ITALIA : Bourse d'Italie

BRN : Bordereau de Références Nominatives

C3P : Comité de Planification des Projets de Place (groupe de travail de FPM)

CBOE Clear : Centrale cohésive paneuropéenne de premier plan (CCP) fournisseur de services de compensation et de règlement

CEG : Corporate Event Group

CEJWG : Corporate Event Joint Working Group

COSSIOM : Comité en Charge des Systèmes et Services d'Information destinés aux Opérateurs de Marchés

CPMI : Committee on Payments and Market Infrastructures

CSD : Central Securities Depository - Dépositaire Central

CSDDD ou CS3D : Corporate Sustainability Due Diligence Directive : se concentre sur les actions concrètes que les entreprises doivent entreprendre pour éviter les violations des droits humains et les dommages environnementaux, tandis que la CSRD concerne la manière dont les entreprises communiquent sur leurs pratiques de durabilité.

CSDR : Central Securities Depositories Regulation

CSDR Refit : Sous-groupe du GLF dédié à CSDR (Central Securities Depositories Regulation) et à la Settlement Efficiency

CSDs : Dépositaires Centraux

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive : concerne la manière dont les entreprises communiquent sur leurs pratiques de durabilité

CTO : Compte-Titres Ordinaire.

Il peut être ouvert par une personne physique ou par une personne morale, sans limitation de nombre de comptes et sous différentes formes possibles. Il permet d'investir dans un grand nombre de produits sur les marchés financiers français ou étrangers.

DAC8 : Directive on Administrative Cooperation 8 Datategy : Spécialiste en IA

D-FMI : Infrastructure du marché financier numérique d'EUROCLEAR

DigitalAssetClear : Service de compensation de LCH SA

DLT : Distributed Ledger Technology / Infrastructures de négociations et de règlement / livraison

DORA : Règlement de l'UE qui concerne le secteur des services financiers

EAD : Eligible Assets Directive

ECMS : European Collateral Management System (est la plateforme unique de l'Eurosystème qui remplacera les 21 systèmes de gestion des garanties de politique monétaire actuellement utilisés par les banques centrales nationales de l'Eurosystème)

EMIR : European Market Infrastructure Regulation

EquityClear SA : Service paneuropéen de compensation des contreparties CCP de LCH Ltd, enregistré au Royaume-Uni

ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

ESMA (AEMF) : European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

ETDF : European Trustee and Depository Forum

ETFs : Exchange Traded Fund

eTRC : Certificat de résidence fiscale numérique

EUREX : (European Exchange) marché à terme

EUROCLEAR : Société internationale de dépôt et de règlement/livraison

EURONEXT : Infrastructures de marchés financiers (Place boursière de la zone euro)

EURONEXT Clearing : Chambre de compensation par contrepartie centrale du groupe Euronext - (Cash & Dérivés)

FASTER : Faster and Safer Tax Relief of Excess Withholding Taxes

FBF : Fédération bancaire française

FIDA : Financial Data Access - Initiative de la stratégie de finance numérique de l'UE; Constitue la base législative de la mise en œuvre de l'Open Finance à l'échelle de l'UE

FIREBLOCKS : Leader mondial en infrastructure de gestion et de sécurisation des actifs numériques, facilitant l'utilisation institutionnelle de la blockchain

FONDS PÈRE : Private Equity Real Estate

FPM : France Post-Marché

FRANCE INVEST : Organisation professionnelle pour sociétés de gestion

FUNDSLT : Société de Conseil en systèmes et logiciels informatique

GATES : Mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou "gates"

GEA : Groupe Experts Assemblées (groupe de travail de FPM)

GEN : Groupe Experts Nominatif (groupe de travail de FPM)

GEO : Groupe Experts OST (groupe de travail de FPM)

GLF : Groupe de Liaison France (groupe de travail de FPM)

GLF CSDR : Groupe de Liaison France dédié au règlement CSD (groupe de travail de FPM)

Globe 23 : Les « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Pilier 2 »

Glossaire

GPR Groupe de Place Robustesse : Groupe de Place Robustesse (GPR) : initié par la Banque de France, il a pour objectif de renforcer la résilience du système financier face aux crises opérationnelles majeures en coordonnant les actions et en partageant les informations.

GSM : Gestion Sous Mandat

IA : Intelligence artificielle

IPUG : Information Provider User Group : organisme qui représente les utilisateurs des services de données de marché aux niveaux technique, administratif et stratégique.

ISO 20022 : NORME

IZNES : Place de marché qui connecte directement les Investisseurs Institutionnels et les Sociétés de Gestion, en circuit court

JOUE : Journal officiel de l'Union Européenne

KAIKO : Solution spécialisée dans l'agrégation et l'analyse de données de marché sur les crypto-actifs, avec des solutions adaptées aux investisseurs institutionnels

KRIPTOWN : Plateforme française de financement participatif basée sur la Blockchain, permettant l'émission et l'échange de titres tokenisés pour les PME

LCB-FT : Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

LCH SA : Organisme : chambre de compensation

LightOn : Spécialiste en IA

MAR : Règlement européen Abus de Marché

MARKET DATA : Désignent l'ensemble des données relatives aux tiers attachés aux valeurs (émetteurs, garants...) et aux instruments financiers (caractéristiques, prix, opérations sur titres ...) en provenance des marchés, des émetteurs et des entreprises

Market Data Management : sous-groupe de travail du groupe Conservation de France Post-Marché

Market Data Relations Fournisseurs : sous-groupe de travail du groupe Conservation de France Post-Marché

MICA : Projet de règlement européen relatif aux marchés de crypto-actifs

MIF2/MIFII/MiFID2 : Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers

MiFIR / MIFIR : Règlement sur les marchés d'instruments financiers

MIG : Market Implementation Group (groupe de travail FPM)

MNBC : Monnaie Numérique de Banque Centrale

NAV : Net Asset Value ou «valeur liquidative» en français, est la valeur estimée d'un bien valorisé au prix du marché à un moment précis

NEU CP : Negotiable European Commercial Paper

NPC : Nouveau Plan Comptable

OICV : International Organization of Securities Commissions

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

OPEN DATA : Ouverture des données publiques

OST ; Opérations Sur Titres

Paradigm : Plateforme pour solution IA

PEA : Plan d'Epargne en Actions

PEA PME : Plan d'Epargne en Actions destiné au financement des PME et ETI

PER: Plan Epargne Retraite

PÈRE (fonds): Private Equity Real Estate

PGD: Plateforme de Gestion des Données

PME: Petite et moyenne entreprise

PRIIPs: Package Retail and Insurance-based Investment Products

PSCA: Prestataires de Services sur Crypto-Actifs

PSI: Prestataire de services d'investissement

R/L: Règlement Livraison

RECORD DATE: Date d'enregistrement, ou date de clôture

RegistrAccess®: Plateforme utilisant la technologie blockchain afin de digitaliser les ordres de mouvement et la tenue de registre des détenteurs de titres non cotés

RIS: Retail Investment Strategy

RTS: Regulatory Technical Standard

SCoRE (Règles): Action d'évaluer le risque de défaillance d'un bénéficiaire de crédit sur la base d'éléments dont notamment l'âge, la profession, les revenus, le niveau d'endettement, etc... Cette technique permet de simplifier l'instruction des dossiers de crédit.

SEG: T2S AMI-SeCo Securities Expert Group

SFDR: Sustainable Finance Disclosure Regulation

ShareHub: Solution pour fluidifier les échanges d'information entre TCC et TDR sur la gestion de parts de fonds PERE non déposés chez un CSD : SIX FINANCIAL INFORMATION Fournisseur de données

SLIB: Editeur de logiciels

SRDII / SRD2: Shareholders Rights Directive II ou Shareholders' Rights Directive 2 (Directive Droit des actionnaires)

SRRI: Synthetic Risk and Reward Indicator est un indicateur attribué à chaque OPC (SICAV ou FCP)

STELLANTIS: Groupe automobile multinational franco-italo-américain

T+1: Cycle de règlement/livraison

T2S: Target 2 Securities

TCC: Teneurs de comptes-conservateurs

UCITS: Undertakings for Collective Investment of Transferable Securities

UNIDROIT: Institut international pour l'unification du droit privé

VEN: Valeurs Essentiellement Nominatives

.....

Ce rapport annuel a été réalisé par le groupe Communication de FPM, sous la responsabilité de Pascal GUILLOT

Mise en page: Franck BENGUEREL · Photos: Thomas LÉAUD · Impression: FBF



36, rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél. : 01.48.00.52.01

www.france-post-marche.fr